



Projet Sportif Territorial



Guyane - Mai 2024



Gilles Le Gall

Président de la Conférence Régionale du Sport

Malgré le retard de développement et les défis économiques et sociaux que notre territoire doit affronter, la Guyane dispose de tous les atouts nécessaires pour se hisser au carrefour mondial d'excellence.

Le sport contribue au bien commun en termes de santé, de rayonnement et d'attractivité, de valeurs, d'emploi, de formation et de cohésion sociale.

Depuis son installation le 7 octobre 2023, la Conférence régionale du sport (CRdS) de Guyane œuvre à l'élaboration de son premier Projet Sportif Territorial (PST).

Le Projet Sportif Territorial (PST) permet aux acteurs du système sportif (Représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique et social) de collaborer et de co-construire la politique sportive de demain.

Ce PST est le fruit du travail de chacune des quatre commissions qui se sont réunies entre décembre 2023 et avril 2024 à l'occasion de 13 sessions de travail collectives. Un très grand merci à eux pour leur contribution, leur engagement et leur implication.

Ce document stratégique, réalisé dans une démarche partenariale par les membres des quatre collèges de la CRdS, avec l'appui du Centre de Droit et d'Économie du Sport et de Pluricité, dégage les priorités que les différents acteurs du sport de Guyane se fixent pour les cinq prochaines années autour de 3 axes : l'accessibilité, le développement et la cohésion.

Ce PST n'est qu'une étape, il s'agit maintenant de passer à l'action autour de cette dynamique ambitieuse et vertueuse au service de l'intérêt général des Guyanais et plus particulièrement de la jeunesse.

Table des matières

Editorial

Introduction - p1

Methodologie - p3

1. Diagnostic territorial

2. Travaux des commissions

4

5

Plan d'action - p9

Accessibilité

Un sport au service du plus grand nombre

9

Développement

Un sport au service de l'économie locale

27

Cohésion

Un sport au service du bien vivre ensemble

45

Annexes : Synthèse du PST - p61

1 Un cadre général

La [Loi n°2019-812 du 1er août 2019](#) a institué l'Agence nationale du Sport (ANS) et a introduit diverses dispositions en vue de préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Cette loi a également instauré les Conférences Régionales du Sport (CRdS) et Conférences des financeurs du Sport pour favoriser une politique sportive cohérente et ambitieuse à l'échelle régionale. Ces conférences sont régies par le [Décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020](#), qui en précise notamment la composition.

Les Conférences Régionales du Sport s'inscrivent dans un contexte de renouvellement de la gouvernance sportive (4 collèges : monde sportif, monde économique et social, collectivités territoriales, services de l'Etat) et sont accompagnées par l'Agence nationale du sport. Ces nouvelles modalités de gouvernance doivent favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs présents dans l'écosystème sportif et la co-construction de Projets Sportifs Territoriaux (PST) répondant aux enjeux locaux.

Le Projet Sportif Territorial (PST) constitue le document-cadre élaboré et adopté par chaque CRdS pour une durée maximale de 5 ans.

Ce document définit les objectifs et la stratégie qui guideront l'action de la conférence au niveau régional, en prenant en compte les spécificités du territoire. La CRdS est chargée d'élaborer ce PST, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs entre l'Etat et l'ANS, puis à le mettre en œuvre et le piloter.

La CRdS, composée de quatre collèges représentant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique et social, vise à accroître l'autonomie des acteurs du sport au niveau régional. Elle développe une stratégie de développement du sport à travers le PST, en favorisant un modèle partenarial innovant qui responsabilise les acteurs du sport les uns vis-à-vis des autres, dans l'intérêt des usagers du sport.

Ainsi, le PST établi par la CRdS définit les orientations stratégiques pour le développement du sport dans la région, tout en favorisant la collaboration et la convergence des priorités des différents acteurs du secteur sportif.

Conformément à l'[Arrêté du 11 avril 2022](#) fixant la composition de la conférence régionale du sport et de la conférence des financeurs du sport en Guyane, la Conférence Régionale du Sport (CRS) est installée depuis le 7 octobre 2023 en Guyane.

Le PST de Guyane est adopté pour une durée de 5 ans et traduit en objectifs opérationnels les besoins du territoire, faisant office de « feuille de route » de la politique sportive territoriale sur cette période.

La construction du PST s'est appuyée sur un existant partenarial et des réflexions engagées, capitalisées et formalisées, avec notamment un ensemble de documents existants préalables :

- En 2019 le CDES, en collaboration la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et le Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS), a élaboré le premier Schéma Territorial de Développement du Sport en Guyane (STDS).
- En complément, la CTG a organisé 2 séances de travail avec les maires puis le mouvement sportif et les collectivités sur 4 thématiques précises : haut-niveau, infrastructures, formation/emploi, animation et mouvement sportif.
- Enfin, un rapport sur les politiques publiques du sport en Outre-mer vient d'être remis par M. Théophile aux Ministres Mme Oudéa-Castéra et Jean-François Carenco. A ceci s'ajoutent le Rapport d'information sur l'aménagement et le développement durables du territoire en Guyane (enregistré à l'Assemblée nationale le 28 novembre 2023), les documents internes de type diagnostic des équipements de la Direction générale de la cohésion et des populations, les Contrats de Convergence et de Transformation (CTT), les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et autres projets sportifs fédéraux et communaux.

Cette démarche de concertation et l'ensemble documentaire qui l'accompagne a constitué la base de départ indispensable au travail d'élaboration du PST, fondant la réflexion de la CRdS sur les principes de coopérations, de co-construction et de transversalité qu'elle fait prévaloir.

La construction du **Projet Sportif Territorial (PST)** de la Guyane s'est déroulée en trois étapes que nous détaillerons dans cette partie :

- Une phase de diagnostic territorial pour synthétiser les principaux défis auxquels la Guyane va être confrontée dans les prochaines années
- Une phase de travail en commissions spécialisées couvrant l'intégralité du champ sportif : aménagement territorial, développement des pratiques sportives, développement de la haute performance, emploi/formation
- Une phase de travail inter-commissions pour tenir compte de l'interdépendance de toutes ces thématiques et assurer une cohérence d'ensemble du PST

Préambule : Grands principes des travaux menés

Concertation et co-construction

Le diagnostic a été largement utilisé pour dresser les constats et orienter les premiers débats des commissions (dont le fonctionnement est décrit en partie suivante).

Les commissions thématiques ont permis d'affiner le diagnostic mais aussi et surtout de proposer des actions concrètes pour répondre à des besoins identifiés.

Ainsi, l'intégralité du plan d'actions proposé repose sur des éléments issus du diagnostic et du travail en commissions.

La feuille de route est par conséquent fondée sur une identification partagée des besoins et des enjeux de la situation. Les orientations et les actions sont le fruit d'un travail de définition réalisé par les acteurs du territoire.

Recherche de transversalité

La recherche de transversalité est l'un des maitre-mots de la construction de ce PST. En effet, les propositions issues des commissions se devaient d'être « décloisonnées » afin de s'inscrire dans l'esprit de concertation des Conférences Régionales du Sport.

1 Diagnostic territorial

Travaux déjà réalisés

En 2019, le Centre de Droit et D'Economie du Sport (CDES) a réalisé le [Schéma territorial de développement du sport \(STDS\)](#) de Guyane pour la Direction de la Jeunesse et des Sports, le Comité Territorial Olympique et la Collectivité Territoriale de Guyane. Une mission de terrain avec contribution des acteurs locaux avait notamment permis de rédiger ce STDS.

Ce document fait un état des lieux complet de la pratique sportive en Guyane, des équipements sportifs, des territoires carencés, tout en prenant en compte les questions du haut niveau, de l'emploi et de la formation. Tout en tenant compte du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le diagnostic émet des préconisations aux regards des enjeux identifiés sur le territoire.

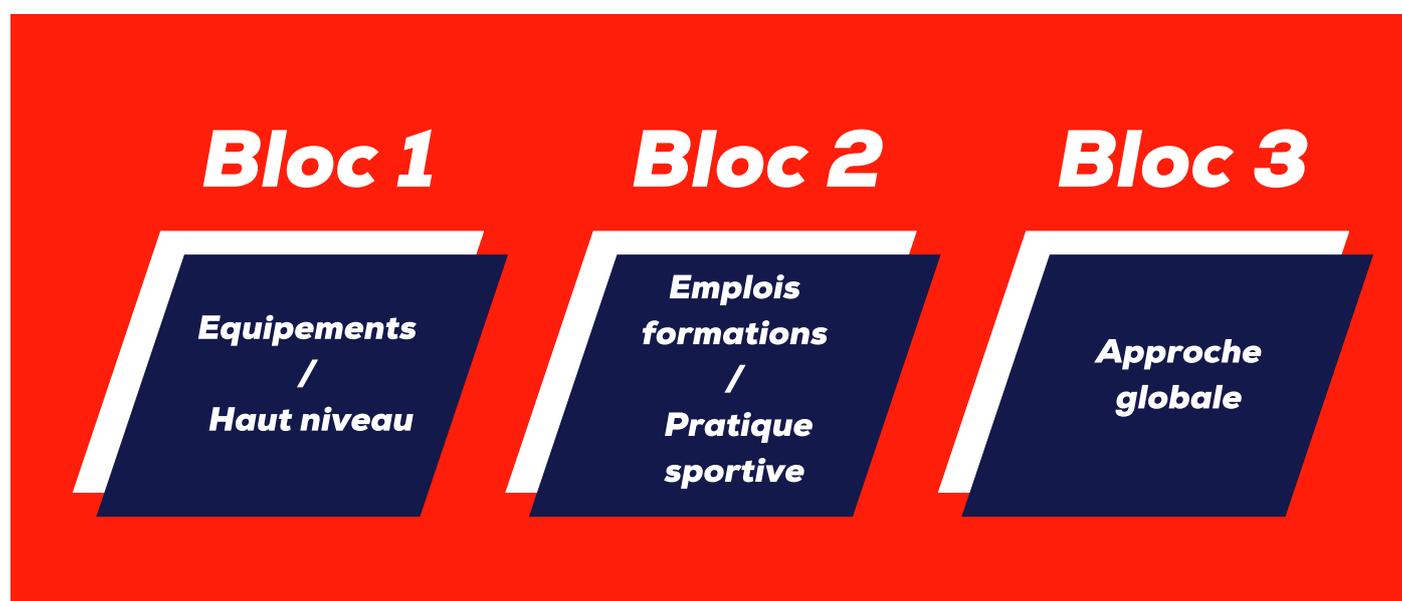
Considérant que ce document était toujours valide (la crise de la COVID-19 ayant notamment mis à l'arrêt le secteur du sport guyanais), les travaux se sont orientés sur une actualisation et une synthétisation du diagnostic issu du STDS.

Cela a permis de fonder la réflexion sur une vision actualisée de la situation, et de concentrer les temps de concertation entre acteurs sur la formulation et la qualification des enjeux à investir, des orientations à adopter et des actions à conduire.

Actualisation et synthèse

Le diagnostic synthétique et actualisé, issu de la structure du STDS établi en décembre 2023 et permettant d'embrayer sur une phase de travaux par commission a été construit de la manière suivante.

- Synthèse, regroupement et actualisation des éléments sous forme de grands « blocs » :



- Le bloc 1 regroupe les équipements sportifs et le sport de haut niveau. La problématique concerne la difficile conciliation entre sport de masse et sport de haut niveau.
- Le bloc 2 regroupe la pratique sportive de masse et l'emploi / formation. La problématique est relative aux enjeux de l'emploi sportif et de la formation pour le développement de la pratique sportive de masse.
- Le bloc 3 rappelle tous les défis à relever en Guyane et tire les enseignements du diagnostic sportif de 2019 pour proposer des axes stratégiques du PST à discuter lors des ateliers.

• En complément, des fiches thématiques actualisées sur le secteur de la santé, du haut niveau et sur la croissance démographique ont été produites

Ainsi, le [document final](#), réalisé à partir des données disponibles, a été envoyé aux membres des différentes commissions présentées ci-après. Ce travail a servi de base aux séances de travail desdites commissions.

2 Travaux des commissions

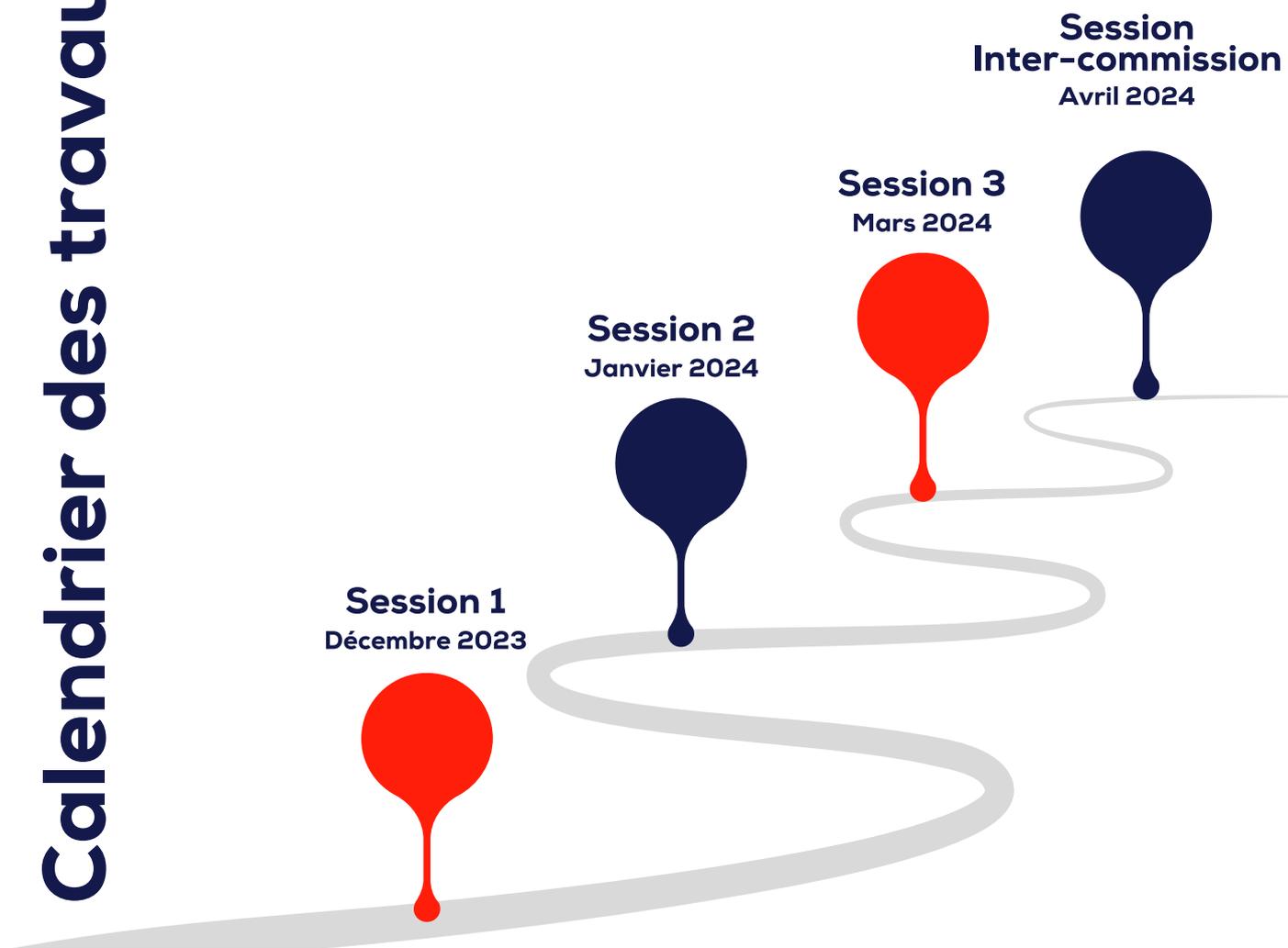
Structure et planning des commissions

Quatre commissions thématiques ont ainsi travaillé à l'élaboration du **Projet Sportif de Territoire** :



Chacune de ces commissions s'est réunie 3 fois pour un total de 12 séances sur des formats de plus de deux heures. Une séance complémentaire de partage inter-commissions a ensuite eu lieu en avril 2024. Il est notable que le souci de la transversalité a été porté de manière continue au-delà de la séance qui lui était dédiée : via un travail d'inter-séances qui visait à croiser les travaux, comme dans le contenu même du travail au sein des séances, qui articulait les travaux des différentes commissions afin d'assurer des échanges et des débats éclairés

Calendrier des travaux



Constitution des commissions

La constitution des commissions se base sur des travaux réalisés début 2023 sur l'initiative de la CTG. En effet, la collectivité souhaitait proposer l'équivalent d'un Projet Sportif Territorial et a mis en place, en amont de l'installation de la CRDS, une réunion avec les collectivités et une avec le mouvement sportif.

Les commissions émanent donc d'une proposition de la collectivité territoriale affinées par ces deux collègues. Les thématiques choisies pour ces commissions sont en lien avec les sujets « traditionnels » relatifs au secteur du sport (équipements / développement / HN / emploi et formation) et font écho aux travaux présentés dans le STDS de 2019.

Contenu des séances

Les séances ont été construites afin de permettre une démarche progressive aboutissant au plan d'action présenté dans la suite de ce document.

1

Présentation du diagnostic et compléments éventuels. Echanges sur différentes thématiques et premières ébauches d'action.

Un travail entre les séances 1 et 2 a permis de faire émerger des axes stratégiques et une architecture du PST présentée ci-dessous :

Des axes

Au nombre de trois

Pour une lecture transversale

Des modalités

Pour chacun des objectifs

Indique des approches, méthodes et moyens par lesquels les objectifs vont être atteints

Des objectifs

Pour chacun des axes

Donne l'ambition, les directions pour chacun des axes

Des actions

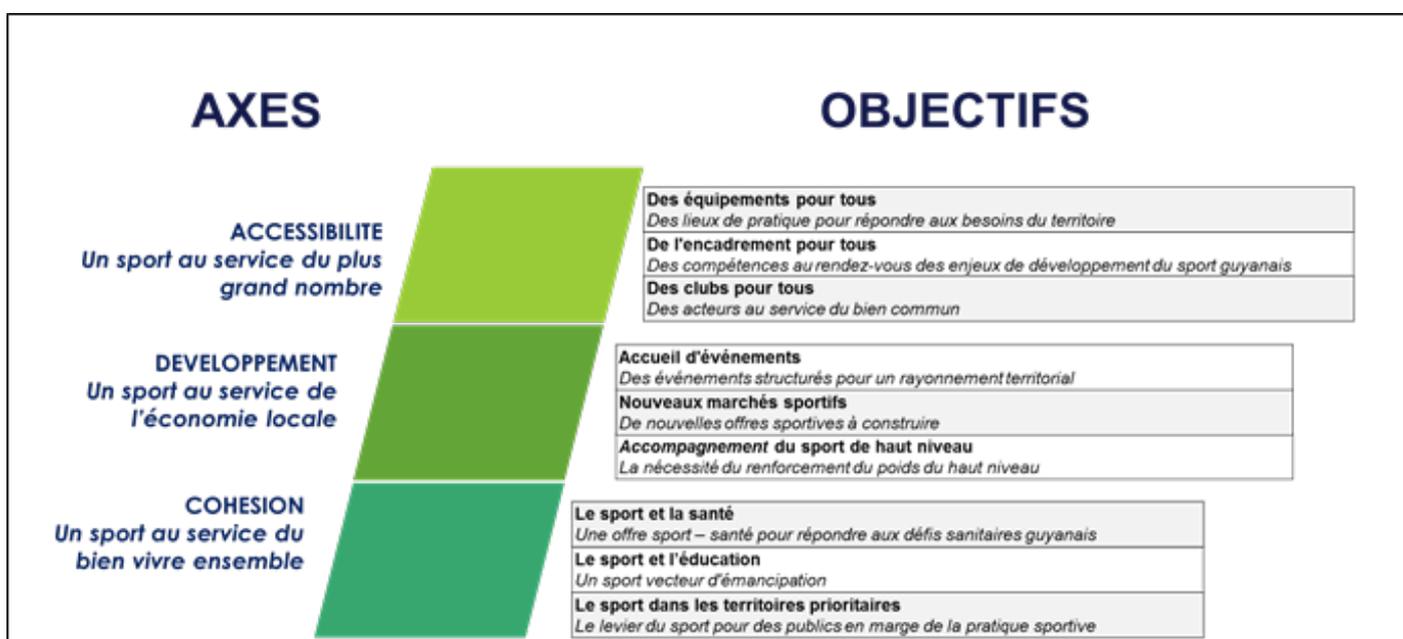
Pour chacune des modalités

Identifie le niveau d'intervention concret, précis

2

Validation des axes stratégiques et de l'architecture du PST et poursuite des travaux sur les actions à « plus en profondeur ».

De la même manière, un travail entre les séances 2 et 3 a permis d'affiner les actions et la structure globale du PST. Ci-dessous les axes et objectifs du projet :



3

Amendement du PST sous forme de tableau synthétique, modifications à la marge. Questionnements principaux : est-ce fidèle aux travaux de la commission ? Est-ce réaliste ? Est-ce réalisable ?

Séance inter-commissions

Dans une logique de transversalité, une quatrième séance a réuni l'ensemble des commissions pour une validation commune et afin d'éviter le travail en vase clos.

4

Présentation du PST sous forme de tableau synthétique à l'ensemble des commissions et derniers ajustements

Suite à cette séance, le travail de rédaction du livrable final a été initié. Des allers-retours du document auprès des différentes parties prenantes ont permis les dernières révisions du projet.

Le plan d'action détaillé est présenté en partie suivante.

La question de l'accessibilité au sport est primordiale dans le déploiement d'un projet sportif cohérent. Le diagnostic du territoire fait ressortir des éléments tangibles permettant de justifier de faire de l'accessibilité un axe à part entière du projet sportif guyanais : carence et usure des équipements sportifs, emploi sportif peu développé, modèle économique des clubs extrêmement fragile mettant en péril l'accès au sport des populations, crise du bénévolat (similaire aux tendances en métropole), etc.

Cette liste non exhaustive de problématiques peut être traitée à travers les trois objectifs suivants :

1. DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS

Des lieux de pratique pour répondre au besoin du territoire

2. DE L'ENCADREMENT POUR TOUS

Des compétences au rendez-vous des enjeux de développement du sport guyanais

3. DES CLUBS POUR TOUS

Des acteurs au service du bien commun

1 Objectif : des équipements pour tous

Constats

Le diagnostic fait apparaître un taux d'équipement d'une très grande hétérogénéité sur le territoire guyanais, et permet de repérer la présence de territoires carencés

Le recensement des équipements à ce jour disponible n'inclut pas encore les équipements désuets et inutilisables que les acteurs locaux envisagent comme certainement très nombreux en Guyane

Une forme d'inégalité caractérise l'ingénierie de projets avec notamment des petites communes ne disposant pas des ressources nécessaires pour monter les dossiers

Politiques envisagées

Il apparaît dès lors nécessaire de mener une politique de financement d'équipements cohérente et en accord avec les défis démographiques et environnementaux actuels et à venir.

Cette politique vise à trouver une forme de rééquilibrage territorial afin de permettre un accès le plus vaste possible à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit aussi d'organiser la concertation en construisant des outils d'aide à la décision permettant d'assurer et de légitimer le traitement des demandes.

Tout ceci ne peut être viable qu'en tenant compte des spécificités guyanaises, à la fois sur les disparités de moyens au niveau des communes mais aussi et plus globalement sur les facteurs qui impliquent une usure prématurée des équipements en lien avec les conditions climatiques du territoire (pluie, salinité, humidité, chaleur,...), les compétences des constructeurs comme celles des gestionnaires et propriétaires en matière d'entretien.

Le déploiement efficace de ces différentes politiques passe par la prise en compte de deux types de modalités :

- La réalisation d'un schéma territorial d'équipements sportifs et la définition de priorités (entre sports, entre territoires)
- La prise en compte du coût de fonctionnement des équipements (et pas seulement du coût de leur construction) et le choix d'instruments de consultation et de négociation

MODALITE « Schéma territorial et priorités »

Pour répondre aux enjeux d'équilibre territorial et d'accès au plus grand nombre à la pratique sportive via des équipements, il s'avère essentiel de pouvoir s'appuyer sur un schéma territorial, permettant de cibler les carences potentielles et de définir les priorités en termes de financement, de construction et/ou de réhabilitation et, in fine, de disposer d'outils de pilotage et d'aide à la décision.

Plus généralement, en lien avec l'Article L113-4 du code du sport, (« *Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales peuvent établir un plan sportif local afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire* »), il s'agit d'essayer d'engager les EPCI dans l'élaboration de plans sportifs locaux sur leurs communes pour assurer des financements croisés de prestataires qui pourraient intervenir, notamment, pour les petites communes.

Actions retenues :

- 1 Elaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs à créer
- 2 Elaboration d'un plan de réhabilitation des équipements sportifs
- 3 Elaboration d'un plan d'assistance aux petites communes (-10 000 habitants)

Déclinaisons des actions :

- 1 Elaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs à créer

La réflexion autour des équipements doit s'organiser sur trois niveaux différents :



Il s'agit pour chaque niveau de déterminer les priorités tout en considérant que les dotations aux équipements de proximité (« de base ») ont été identifiées comme priorité absolue.

Concernant le niveau intermédiaire, il s'agit entre autres de réinterroger le rôle des EPCI et de voir dans quelle mesure ils peuvent être impliqués dans la concertation (ce travail est à relier utilement avec l'état des lieux envisagés sur le positionnement des collectivités locales en matière sportive dans l'action 9).

Enfin, pour les équipements de dimension régionale, des priorités doivent émerger sur les besoins et opportunités (notamment en lien avec l'accueil et l'organisation de compétitions de niveau régional ou plus voire avec les problématiques d'accessibilité à des infrastructures rencontrée par le sport de haut niveau).

● 2

Elaboration d'un plan de réhabilitation des équipements sportifs

Les caractéristiques du territoire guyanais (notamment climatiques) ont pour conséquence une dégradation rapide des équipements sportifs. La question des vestiaires, de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et autres éclairages des terrains doit aussi être traitée. Il s'avère donc nécessaire d'élaborer un plan de réhabilitation de ces derniers selon les deux étapes suivantes :

■ Repérage des équipements à réhabiliter

■ Détermination des priorités

Dans cette perspective, il sera nécessaire de se concerter pour élaborer des critères de choix.

● 3

Elaboration d'un plan d'assistance aux petites communes (-10 000 habitants)

Au-dessous d'un certain seuil de population, certaines communes manquent d'ingénierie et de ressources pour monter des dossiers robustes, notamment sur la question des équipements sportifs.

Pour y remédier, un appel d'offre porté par la CRS permettrait de sélectionner un bureau d'études et de mutualiser l'accompagnement pour les petites communes.

Afin de tenir compte des fortes spécificités guyanaises, un guide à destination des bureaux d'études doit être réalisé, leur permettant d'adapter leurs travaux au contexte local. L'enjeu est de faire ressortir deux types de critères incontournables :

■ des critères sportifs (validation du mouvement sportif des besoins et des normes fédérales)

■ des critères territoriaux (localisation, climat, intempéries, surcoût, usure, etc.)

MODALITE « Fonctionnement et concertation »

Pour être pleinement traitée, la question des équipements sportifs doit s'appréhender sous tous les angles. Ainsi, il s'agit à la fois de coordonner la concertation dans l'esprit de la Conférence Régionale du Sport et de penser les équipements sportifs depuis leur conception (cahier des charges) jusqu'à leur fonctionnement (gestion).

Actions retenues :

4

Elaboration d'une stratégie de management des équipements sportifs

5

Elaboration d'un cahier des charges destiné aux entreprises prestataires pour respecter les spécificités guyanaises et les normes du mouvement sportif

6

Elaboration d'un plan de financement des équipements sportifs

Déclinaisons des actions :

● 4

Elaboration d'une stratégie de management des équipements sportifs

L'implantation des équipements sportifs doit impérativement s'accompagner de réflexions et d'actions sur deux volets, venant compléter et structurer l'offre en équipements sportifs et permettant une projection de long terme :

■ la création d'une formation à la gestion des équipements sportifs

■ la création d'une formation à l'entretien des équipements sportifs (pour anticiper leur dégradation)

Ceci doit être fait en lien avec le CNFPT, dans une logique de montée en compétence des agents et en articulation avec les actions 7, 8 et 9 du PST plus généralement relatives aux enjeux emploi – formation.

● 5

Elaboration d'un cahier des charges destiné aux entreprises prestataires pour respecter les spécificités guyanaises et les normes du mouvement sportif

Afin de pallier le manque de connaissances des entreprises prestataires au sujet des spécificités guyanaises, un cahier des charges doit être rédigé. Il doit prévenir la construction d'équipements inadaptés au territoire et faire référence aux normes du mouvement sportif afin de sécuriser la conformité des espaces de pratique.

A cet effet, seront organisés des temps de sensibilisation / formation à destination des entreprises de BTP et des bureaux d'études qui interviennent sur le territoire. Ce travail s'articule et s'appuie sur la réalisation du guide évoqué dans le cadre de l'action 3.

● 6

Elaboration d'un plan de financement des équipements sportifs

Au-delà des priorités établies, il est impératif de s'accorder sur les critères qui permettent d'arbitrer les dossiers de financement d'équipements par les commissions d'instruction dédiées.

Dans une logique de concertation fidèle à l'esprit de la CRdS, une grille de traitement des dossiers « équipements sportifs » doit être élaborée. Cette dernière sera co-construite et partagée par l'ensemble des acteurs.

Afin d'encourager au maximum la concertation, la cohérence des dossiers et les multiples options de financements, la coordination des calendriers des différentes institutions (DETR, CTG, DGCOP, etc.) est un enjeu primordial.

2 Objectif : De l'encadrement pour tous

Constats

A la croisée des défis sportifs guyanais analysés dans le diagnostic, se pose un enjeu dans le champ de l'emploi et de la formation;

En matière d'emploi et de formation, des besoins sont identifiés. Ils concernent l'emploi public et l'emploi privé, l'encadrement des pratiques, le pilotage des organisations, des projets et des évènements, la gestion des infrastructures, etc.

Des outils et des ressources existent pour soutenir et développer les compétences, mais leur accès n'est pas aisé faute d'information, de capacité à les mobiliser... notamment dans des dynamiques de long terme ;

Deux questions sont plus fortement posées : celles de la pérennisation et du développement, qui engagent des processus pilotés (c'est l'enjeu d'activer et d'utiliser les outils « à bon escient ») et des choix mieux éclairés (c'est l'enjeu de l'objectivation des situations) ;

Plus généralement, le territoire manque de données objectivant la situation de l'emploi, des besoins et des potentiels, pour appuyer les choix d'orientation et de mobilisation de la communauté sportive et de ses parties prenantes.

Politiques envisagées

Gagner en visibilité, définir des priorités, outiller et accompagner l'activation des outils, l'objectif de « l'encadrement pour tous » passe globalement par un mouvement de structuration. Un tel mouvement vise à doter le territoire et ses acteurs d'un socle pour agir, reposant à la fois sur un ensemble d'informations et leur partage, c'est-à-dire des collaborations renforcées entre les différents acteurs régionaux de l'emploi et de la formation.

En matière d'emploi et de formation, il convient de mettre à plat les données utiles à la décision pour développer une analyse stratégique et mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

L'existant (mesures, dispositifs...) constitue un premier levier majeur de réponses possibles, dont il faut favoriser et faciliter la mobilisation, tout en l'orientant en lien avec les défis et les enjeux observés dans le diagnostic, dans l'idée d'une meilleure adéquation des compétences et des besoins sportifs.

Les modalités requises pour construire ces politiques sont les suivantes :

■ La réalisation d'un schéma territorial

■ L'activation des politiques d'emploi

MODALITÉ « Schéma territorial »

Un travail de structuration apparaît indispensable, à plusieurs niveaux. Il passe par une identification objectivée de la situation de l'emploi sur le territoire, de l'adéquation emploi – formation et des besoins en compétence et en formation de demain.

Il suppose également de disposer d'une information centralisée des différents accès aux processus d'apprentissage, comme de définir une stratégie de soutien et / ou d'attractivité à la mobilisation des différentes formations.

Il nécessite encore d'impliquer les collectivités territoriales, les communes notamment mais aussi les EPCI, en commençant par envisager plus précisément la manière dont ils agissent sur le champ du sport, afin de penser et construire leur place et leur rôle dans le développement de l'emploi et des compétences.

Actions retenues :

7

Mise en place d'une démarche d'observatoire emploi – formation

8

Définition d'un catalogue de formations et accompagnement au développement des formations STAPS

9

Conduite d'un état des lieux sur le positionnement des communes en matière sportive

Déclinaisons des actions :

● 7

Mise en place d'une démarche d'observatoire emploi – formation

La réalisation d'une étude sur les besoins d'emploi sportif doit permettre de renseigner la situation de l'emploi à date et donner des éléments sur les besoins et les potentiels de développement. Une telle étude vise à travailler in fine à une meilleure adéquation emploi – formation sur le territoire, et doit œuvrer à renforcer les collaborations entre les acteurs du territoire.

Une analyse des potentiels et des besoins mérite d'être conduite sur des secteurs à explorer et / ou développer, notamment en lien avec le Comité tourisme, avec l'idée que ces derniers puissent constituer des « gisements » économiques de développement accompagnant la capacité du tissu à proposer une offre diversifiée et de qualité.

Inscrit plus largement dans une logique d'observatoire, c'est-à-dire un travail en continu et à long terme, cette action implique de servir une dynamique d'évolution voire de changement culturel au niveau des clubs notamment : au sens où les compétences et les emplois nécessiteront des employeurs prêts à les porter et à les pérenniser. Le développement de l'emploi et des compétences est à penser en lien étroit avec le modèle économique des clubs (diversification des sources de financement, relèvement des recettes liées aux adhésions...).

● 8

Définition d'un catalogue de formations et accompagnement au développement des formations STAPS

L'action est conduite avec deux visées concomitantes : d'une part la mise à plat de l'existant et des axes de développement de l'offre de formation et, d'autre part l'identification et la proposition de modalités facilitant l'accès aux formations.

Au travail de mise à plat de l'existant s'ajoute l'identification et la formalisation des formations nécessaires et associées au développement de l'emploi sportif et plus généralement du sport, en lien notamment avec les formations en STAPS.

L'existence de solutions de formation n'est pas une fin en soi : faut-il qu'elles soient activées. Une réflexion partagée doit conduire à identifier les clés de l'accessibilité à la formation, qu'il s'agisse d'interroger l'attractivité de la formation, la manière d'en favoriser voire pousser la mobilisation ou encore des freins objectifs (inscription dans les critères d'octroi des subventions, vigilance aux zones de connexion internet, mutualisation régionale, territorialisation en proximité...). Ces informations consolidées ont vocation à être partie intégrante des plans de développement de l'offre de formation.

● 9

Conduite d'un état des lieux sur le positionnement des communes en matière sportive

Tout l'enjeu consiste in fine à renforcer et soutenir la place et le rôle des collectivités territoriales, les communes notamment, mais aussi les EPCI, dans la gestion prévisionnelle et le développement de l'emploi et des compétences en Guyane.

Pour impliquer les collectivités et identifier plus avant la manière dont elles peuvent être actrices et soutenantes (à la fois comme employeuses et comme pilotes et partenaires de politiques sportives), cette action consiste à fournir un premier socle d'informations sur leur positionnement.

Un tel travail répond à un ensemble de questions, notamment : ont-elles des stratégies sportives et quelles politiques mènent-elles ? Comment interviennent-elles ? De quelles compétences humaines disposent-elles ? Quels sont leurs axes de développement ? Comment accompagnent-elles les acteurs locaux du sport ? Quelles sont les modalités d'accompagnement et de soutien au tissu associatif sportif ?

MODALITÉ « Politiques d'emploi »

Deux dimensions sont concernées avec 1) l'idée de travailler sur l'existant et sa mobilisation, 2) et celle d'orienter les mesures de soutien à des défis identifiés.

Le premier enjeu consiste à s'appuyer davantage sur l'existant. Il faut porter à connaissance l'ensemble d'acteurs, de dispositifs, de mesures et d'outils qui existent et sont de nature à favoriser l'emploi sportif et le développement des compétences. En outre, leur mobilisation n'est pas forcément évidente, même lorsque ces aides et services sont identifiés par des acteurs, les clubs notamment, qui n'ont pas forcément la structure adéquate pour les activer facilement (formulation de son besoin, disponibilité temps, inscription dans une dynamique de long terme, implication et appropriation à une large échelle de l'organisation...).

Tout l'enjeu consiste ensuite à orienter les mesures de soutien à l'emploi dans une perspective de développement du sport en Guyane, qu'il s'agisse de répondre au besoin de structuration de l'offre (via les clubs notamment) ou à la diversification de l'offre de pratiques.

Actions retenues :

10

Facilitation de la mise à disposition et de l'activation des outils, aides et mesures de soutien à l'emploi sportif

11

Promotion des fonctions de développeur dans les postes d'encadrant sportif

12

Définition d'un plan de maillage BP JEPS APT pour accompagner le développement de la pratique

Déclinaisons des actions :

● 10

Facilitation de la mise à disposition et de l'activation des outils, aides et mesures de soutien à l'emploi sportif

Un ensemble d'outils, d'aides et mesures existent qui peuvent soutenir l'emploi et les compétences. L'action consiste à travailler le « porté à connaissance » ainsi qu'à favoriser l'activation.

Porté à connaissance : l'action implique de capitaliser l'information concernée et de prévoir son actualisation. Au-delà de l'actualisation, un gage de réussite résidera dans les supports de diffusion de l'information. Pour favoriser l'activation, il s'agit de travailler à la fois via les supports eux-mêmes (forme et fonds des contenus présentés) et d'accompagner les acteurs dans la mobilisation des outils. De fait, ceux-ci ont d'autant plus d'impact à long terme qu'ils sont utilisés dans certaines conditions de réussite (par exemple, en pouvant s'adosser à l'échelle d'un club à un projet associatif, levier stratégique de développement).

En particulier, il peut être intéressant de faciliter l'articulation du monde sportif avec le dispositif DLA (dispositif local d'accompagnement), avec des visées diverses : soutenir la construction de projet stratégiques, construire des modèles économiques idoines à la pérennisation de postes et calées sur une offre d'activités répondant à des besoins locaux, etc.

L'articulation avec les offres des opérateurs de compétences (OPCO) pour le soutien à l'emploi et aux compétences est aussi à réaliser. En lien avec les OPCOs toujours, des réflexions sont encore à mener plus particulièrement autour de l'apprentissage, qu'il s'agisse de sensibiliser les acteurs du secteur sportif, y compris les employeurs et les travailleurs, à l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, comme d'encourager leur participation à des programmes de formation professionnelle.

● 11

Promotion des fonctions de développeur dans les postes d'encadrant sportif

Pour se structurer autour d'une offre diversifiée et plus solide économiquement, le tissu sportif a besoin d'intégrer des fonctions de développeur. Ces fonctions sont nécessaires pour élaborer des projets pérennes, les piloter et les déployer. Cependant, le tissu sportif présente des modèles économiques peu ou pas compatibles avec les ressources qu'une telle dynamique commande à court terme.

Si la spécialisation est un gage de d'approfondissement des compétences et de qualité d'intervention / d'encadrement de la pratique, la polyvalence peut permettre d'accompagner des dynamiques transitoires en tenant compte des réalités des modèles économiques de nombreux acteurs associatifs sportifs.

Il apparait ainsi utile d'encourager auprès d'un certain nombre d'acteurs l'intérêt de coupler les postes d'encadrant sportif de fonctions de développeur, ce qui peut en outre s'avérer intéressant pour améliorer la qualité de l'emploi ou les perspectives d'évolution dans la carrière.

● 12

Définition d'un plan de maillage BP JEPS APT pour accompagner le développement de la pratique

La couverture du territoire en éducateurs sportifs spécialisés dans les activités physiques pour tous apparait comme un enjeu crucial pour 1) l'extension à une plus grande variété de disciplines sur la Guyane et 2) l'ouverture à de nouvelles offres (durant les vacances, sociosport...).

Un tel plan nécessite d'identifier des zones prioritaires où finaliser le maillage, c'est-à-dire les zones géographiques ou les populations cibles qui nécessitent une attention particulière en termes d'accès à des professionnels formés en BP JEPS APT (quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Zones isolées ?...). Le plan identifie utilement les ressources sur lesquelles il peut s'appuyer (infrastructures, associations, institutions éducatives, collectivités territoriales...) et inclut des objectifs quantitatifs (nombre de professionnels formés, nombre de structures partenaires impliquées, etc.) et qualitatifs (type de pratique proposée, impact sur la pratique sportive locale...).

3

Objectif : Des clubs pour tous

Constats

Le diagnostic et les groupes de travail confirment la fragilité du modèle économique des clubs guyanais, ainsi qu'une inquiétude justifiée concernant l'engagement bénévole sur le territoire

Par ailleurs, un emploi sportif peu développé et un besoin de développement des compétences aboutissent au constat d'un manque d'ingénierie criant, freinant de possibles accès à certains financements

Plus généralement, le manque de données objectivables disponibles sur les clubs conduit à un pilotage « intuitif » de la politique sportive

Politiques envisagées

Le manque de transversalité et de communication entre les différents acteurs engendre une carence au niveau de la circulation de l'information, qu'il faut combler.

Pourtant, des actions sont mises en place. Tout l'enjeu est de solliciter les bons interlocuteurs (voir action 13) afin de récolter l'information et la mettre au service du projet et des acteurs sportifs.

Plus spécifiquement, une aide doit être apportée aux associations sportives qui en ont le plus besoin (critères à déterminer) afin qu'elles puissent travailler sur des bases (notamment financières) plus sereines.

Les modalités requises pour construire ces politiques sont les suivantes :

■ La participation des acteurs et l'aide des associations au montage de projets

■ Le soutien au bénévolat / volontariat

MODALITÉ « Participation des acteurs et aide au montage de projets »

Pour répondre aux problématiques financières et de modèle économique des clubs sportifs, en particulier ceux qui apparaissent les plus vulnérables en la matière, il s'agit de mobiliser les organismes susceptibles de fournir de l'information objective (dans un esprit de transversalité conforme à la CRdS). Toutefois, le manque d'ingénierie doit être comblé par l'apport d'une aide technique aux clubs qui en ont le plus besoin.

Actions retenues :

13

Réalisation d'un état des lieux de la situation sportive associative

14

Elaboration d'un plan de soutien au montage de dossiers

Déclinaisons des actions :

● 13

Réalisation d'un état des lieux de la situation sportive associative

Le manque de données objectives, notamment financières, sur la situation sportive associative, doit être corrigé. Pour cela, plusieurs acteurs peuvent être sollicités et contribuer à fournir un panorama exhaustif. Parmi eux : la CAF, la maison des associations, le réseau des maisons de quartier, l'ARS, etc.

L'agrégation de ces données doit, entre autres, permettre d'identifier des associations en difficulté, notamment sur leur capacité et ressources pour monter des projets.

Cet état des lieux pourrait se prolonger par une concertation des acteurs concernés pour la mise en place de solutions à destination des associations sportives en difficulté.

Pour pallier les carences des associations sportives, deux options complémentaires peuvent être envisagées :

Deux options complémentaires

La création d'un « catalogue » des aides et subventions disponibles permettrait un accès plus facile et rapide à l'information. Les subventions des champs sportifs et non sportifs pertinents y apparaîtraient afin de ne négliger aucune source

Le développement d'un réseau de techniciens mobiles, qui accompagnerait le développement et le montage de projets des associations dans le besoin en se déplaçant sur le territoire (logique d'« aller-vers »).

Une telle action permet d'engager plus largement le tissu associatif sportif dans une dynamique de développement vertueux et pérenne au service du développement du sport et des pratiques, y compris des structures saines financièrement, mais qui auraient besoin d'un coup de pouce (méthodologique et technique notamment) pour améliorer leurs offres et leur viabilité économique.

MODALITÉ « Soutien au bénévolat/volontariat »

La Guyane ne fait pas exception à la « crise du bénévolat » et de l'engagement qui impacte les associations, notamment sportives, et en particulier sur des fonctions de dirigeants bénévoles . De ce fait, si des mesures structurelles n'apparaissent pas dans ce PST par manque de « faisabilité directe », il n'en reste pas moins que des pistes peuvent être envisagées.

Actions retenues :

15

Création d'une cérémonie de valorisation du bénévolat

16

Reformulation de la place des services civiques dans l'appui aux clubs

Déclinaisons des actions :

● 15

Création d'une cérémonie de valorisation du bénévolat

La remise au goût du jour d'une cérémonie de valorisation du bénévolat s'avère nécessaire. Autrefois existante, cette cérémonie mettait en lumière l'engagement bénévole, promouvait certaines initiatives et, par conséquent, incitait à l'engagement.

Portée par la Conférence Régionale du Sport, cette cérémonie doit en plus permettre d'impliquer les clubs dans la dynamique régionale proposée par la CRdS.

Une telle cérémonie peut aussi être l'occasion d'apporter de l'information utile et des ressources à l'intention des bénévoles engagés, leur rappelant les dispositifs et mesures existants qu'ils peuvent mobiliser le cas échéant, comme la validation des acquis de l'expérience bénévole.

Le dispositif « service civique » peut être intéressant sous deux aspects :

- Permettre aux associations de s'appuyer sur de nouvelles ressources, d'impulser une dynamique différente
- Offrir aux jeunes des opportunités de développement, de formation, d'épanouissement et de citoyenneté

Toutefois, il s'agit d'envisager ce dispositif avec une volonté d'offrir des perspectives d'insertion pour les jeunes en service civique : formation, apprentissage, emploi éventuel. Un point de vigilance devra être mis sur les potentiels « laissés pour compte » : le service civique ne devant pas favoriser le turn-over sans projet réel pour les individus.

Plus généralement, et dans le même esprit, il apparaît pertinent d'activer les solutions de facilitation des parcours d'engagement, en s'appuyant notamment sur la convention nationale qui lie les ministères (MSJOP, MENJ), le mouvement sportif (CNOSF, CPSF) ainsi que Paris 2024 en lien avec le dispositif du Service National Universel (SNU).

Il est de notoriété commune que le sport peut participer au développement d'une économie locale s'il est utilisé à bon escient. La Guyane regorge de potentiels (naturels, sportifs, touristiques, etc.) qui peuvent être combinés pour produire des effets positifs en termes de développement. Il s'agira ainsi de mettre en lumière et d'exploiter toutes ces possibilités tout en conservant l'identité guyanaise et en respectant les ressources du territoire (préservation de l'environnement notamment).

Trois objectifs peuvent ainsi être identifiés pour répondre à cet enjeu de développement local :

1. ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS

Des événements structurés pour un rayonnement territorial

2. NOUVEAUX MARCHES SPORTIFS

De nouvelles offres sportives à construire

3. ACCOMPAGNEMENT A UN MEILLEUR ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU

La nécessité du renforcement du poids du haut niveau

1 Objectif : Accueil d'événements

Constats

Le diagnostic fait état d'événements locaux à succès mais qui peinent parfois à se maintenir car reposant d'abord sur un nombre limité d'individus et avec un modèle économique très fragile

Ces événements sont aussi le reflet de forts marqueurs identitaires, spécifiques à la Guyane et qu'il faut préserver et mettre au service du rayonnement interne / externe du territoire

Plus largement, une carence en termes de coordination et de planification des événements se fait sentir

Les infrastructures semblent parfois peu adaptées aux normes d'accueil d'événements de dimension nationale ou internationale, ce qui peut être un frein au développement événementiel

Politiques envisagées

La CRdS doit ici se positionner comme « coordinatrice » de l'action événementielle de la Guyane en promouvant, soutenant et impulsant une dynamique régionale. Cette dynamique revêt le double objectif de :

- Participer au développement local par l'organisation d'événements
- Favoriser la pratique pour tous en s'inscrivant dans cette dynamique

L'enjeu est, par la concertation, de réussir à définir ce qui est attendu de la politique événementielle et selon quels critères elle doit se déployer.

Deux modalités doivent alors être travaillées :

- L'établissement du calendrier d'accueil des événements
- Les modalités d'accueil des événements

MODALITE « Etablissement du calendrier d'accueil des événements »

Jusqu'alors parfois « désorganisée », la politique événementielle doit être pilotée pour donner plus de résultats. Cela passe inévitablement par une réflexion en amont et la définition d'une stratégie claire : que veut-on accueillir/organiser ? Pour quelles raisons ? Quand ? Avec qui ? etc.

Actions retenues :

17 Elaboration d'une planification des événements sportifs

18 Définition des critères d'accueil des événements via un cahier des charges

19 Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel pour l'organisation d'un événement

Déclinaisons des actions :

● 17 Elaboration d'une planification des événements sportifs

Pour donner de la visibilité et de la cohérence à l'accueil et l'organisation des événements sportifs, la réalisation d'un calendrier d'accueil des événements s'avère indispensable. En ce sens, la coordination des différentes ligues est primordiale pour connaître la nature et la temporalité des événements organisés et éviter au maximum les conflits d'agenda.

Ce travail appelle à également intégrer dans la boucle des échanges des organisateurs d'évènements sportifs qui ne relèveraient pas du sport fédéré, dès lors que leurs évènements sont susceptibles d'interférer avec l'agenda régional.

Ce calendrier pourra aussi être utilisé à des fins promotionnels. Ainsi, il serait intéressant de lancer des travaux sur la possibilité d'utiliser la communication visuelle des événements sportifs à des fins d'intérêt général.

18

Définition des critères d'accueil des événements via un cahier des charges

En complément de l'action 17, l'accueil d'événements en Guyane doit pouvoir répondre à certains critères qui permettront de mettre les événements sportifs au service d'un véritable projet. Il devient alors incontournable de pouvoir rédiger un cahier des charges auquel les organisateurs d'événements devront se conformer. Parmi les catégories de critères potentiels, il s'agit de tenir compte :

- Des ressources du territoire, de son potentiel et du respect de ces derniers
- De la portée socio-éducative que peuvent avoir les événements s'ils sont mis au service d'une cause spécifique
- De l'impact économique des événements sportifs : prévoir des études d'impact pour les événements pertinents
- Du rôle des sportifs de haut niveau en tant qu'ambassadeur sur des événements qui font sens

19

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) annuel pour l'organisation d'un événement

La difficulté de maintenir des événements à succès sur le territoire peut être, au moins en partie, palliée par le lancement d'un AMI annuel par la CRdS pour l'organisation d'un événement sur le territoire, favorable à sa promotion et à son rayonnement.

L'idée est dans un premier temps de sacraliser une date (la même chaque année) sur laquelle aura lieu l'événement sportif déterminé par l'AMI.

L'AMI pourra, selon les volontés, être adapté d'une année à l'autre pour favoriser des thématiques et des types d'événements particulier, en fonction des priorités et des volontés, voire des territoires où il s'organise selon les années.

Partie intégrante des actions de la CRdS, le financement de cette action doit être facilitée par la concertation et la contribution financière de toutes les parties prenantes concernées.

MODALITÉ « Modalités d'accueil »

La question de l'accueil des événements ne peut être dissociée des conditions dans lesquelles sont organisés lesdits événements. Ces conditions, à la fois infrastructurelles et financières doivent faire l'objet d'un traitement spécifique pour être les plus favorables possibles.

Actions retenues :

20

Habilitation à l'accueil de compétitions régionales ou nationales

21

Création d'une structure de centralisation des demandes de sponsoring

Déclinaisons des actions :

● 20

Habilitation à l'accueil de compétitions régionales ou nationales

A partir d'un certain seuil, les compétitions organisées doivent répondre à certaines normes, notamment concernant les infrastructures qui accueillent l'événement. Les incohérences qui feraient d'une nouvelle installation sportive une infrastructure inapte à l'accueil d'un certain niveau de compétition par non-respect des normes devront être anticipées.

Ainsi, il est entre autres préconisé que tout nouveau projet d'infrastructure d'envergure doit faire l'objet d'une consultation du mouvement sportif et d'une étude permettant de valider son utilisation pérenne au quotidien

L'instabilité du modèle d'organisation des événements sportifs est un frein à leur déploiement ou à leur maintien. La création d'une structure permettant de centraliser/démarcher les financeurs potentiels s'avère dès lors pertinente. Cette structure agit afin de promouvoir l'intérêt de soutenir les événements guyanais. Par la même, le fait de centraliser les demandes/démarches de sponsoring permet d'être plus efficient dans la planification des événements et leur continuité.

2 Objectif : Nouveaux marchés sportifs

Constats

Si le potentiel guyanais n'est plus à démontrer au niveau des ressources naturelles, il est pourtant aisé de constater que le développement touristique-sportif n'est pas optimal (que ce soit au niveau de l'offre associative ou marchande). Plus généralement, la Guyane n'est pas une destination suffisamment envisagée par les touristes

La Guyane est une terre favorable au développement de nouvelles pratiques qui connaissent du succès sur des événements ponctuels mais qui pourraient offrir plus de perspectives sur le plan économique

Les enjeux sanitaires (obésité, handicap, vieillissement, etc.) et socio-éducatifs sont prégnants mais sont trop peu considérés sous une perspective de rentabilité

Politiques envisagées

Tout repose ici sur l'utilisation qui est faite du sport et ses finalités.

Le sport doit être perçu en tant qu'élément favorable au développement touristique du territoire et à son attractivité, par la mise en valeur des ressources et de l'identité guyanaise. Ce développement local revêt le double intérêt d'être générateur de revenus potentiels mais aussi de pouvoir contribuer à la structuration de la pratique sportive locale.

Il s'agit plus globalement de percevoir certaines offres sportives comme des marchés à développer avec la création d'un modèle économique viable qui, en plus, répond à une demande sociale existante.

Ce changement de paradigme peut s'effectuer grâce à deux modalités :

■ Le développement du sport nature et du tourisme sportif

■ La satisfaction de nouveaux besoins (sous un prisme marchand)

MODALITÉ « Sport nature et tourisme sportif »

La stratégie Guyanaise sur les sports de nature mérite d'être travaillée et affinée afin de pouvoir donner la pleine mesure de son potentiel. Des enjeux de structuration, de financement et d'innovation sont notamment prépondérants pour développer une offre adaptée au territoire et à ses besoins. Là encore, une diversité d'acteurs doit prendre part à la réflexion.

Actions retenues :

22

Travail sur l'implantation d'une station sport nature en Guyane

23

Valorisation des sentiers existants en Guyane

24

Création d'innovations touristique-sportives

Déclinaisons des actions :

● 22

Travail sur l'implantation d'une station sport nature en Guyane

La flexibilité du modèle de station sport nature laisse à penser qu'il s'agit d'une infrastructure pertinente et structurante pour la Guyane. Ces stations peuvent en effet être portées par divers acteurs : clubs, collectivités, acteurs privés, etc.

La création d'une station sport nature permettrait de proposer une offre de tourisme sportif attractive génératrice de ressources favorables au développement local (en tenant compte du respect de la nature). Cette station, au-delà d'être un produit touristique, pourrait aussi être mise au service de besoins locaux plus spécifiques.

Pour être pleinement satisfaisant, ce projet doit :

■ être travaillé en association avec le Comité du Tourisme Guyanais

■ être pensé selon une double logique de rentabilité économique et d'éducation populaire : par exemple, avec la création d'hébergements favorables à l'accueil de stages sportifs ou de scolaires sur des temps dédiés

● 23

Valorisation des sentiers existants en Guyane

Les sentiers existants pourraient être mieux exploités si certaines conditions étaient réunies. En ce sens, l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (PDESI) est l'occasion d'« *identifier les lieux de pratiques sportives de nature dont les membres de la CDESI (collégialement) et le département souhaitent en priorité garantir l'accès aux pratiquants, dans le respect des milieux naturels et du droit des autres usagers* » (Pôle Ressources National Sports Nature).

Dans cette même logique, un recensement des sentiers existants s'avère utile dans une logique de promotion touristique et sportive.

Enfin, le manque d'un acteur fédéral pouvant assurer une certaine forme de coordination en lien avec ces sentiers est une réelle faiblesse. Travailler à la création d'un comité régional dédié (par exemple de randonnée pédestre ou de course d'orientation) doit pallier cette carence.

● 24

Création d'innovations touristique-sportives

Certaines pratiques adaptables au territoire guyanais semblent ne pas être pleinement exploitées à des fins de développement local. Sans être exhaustif, la voile, la randonnée ou encore le trail sont autant de disciplines « en vogue » qui peuvent être développées sous un prisme marchand. Il s'agit de trouver la meilleure manière de déployer ce type de pratique à des fins d'attractivité territoriale, tout en ayant à l'esprit que cela pourra impulser un dynamisme au niveau de la pratique locale.

Dans le même esprit, l'organisation d'un salon des sports et loisirs sera l'occasion de mettre en avant certaines pratiques et de créer du lien entre les différentes parties prenantes.

MODALITÉ « Satisfaction de nouveaux besoins »

Un certain nombre de besoins sociaux peu ou mal couverts peuvent trouver des réponses via une offre déclinée par les acteurs du sport et/ou la mobilisation d'un support sportif. Une telle offre peut constituer un vecteur de diversification économique pour un tissu associatif qui a par ailleurs un intérêt à élargir ses sources de financement et à trouver de nouvelles formes de rentabilité. Cette dynamique nécessite de s'appuyer sur une exploration affinée des activités qui pourraient être mises en place et de leur viabilité économique.

Actions retenues :

25

Réalisation d'une étude de faisabilité et test d'offres répondant à des nouveaux besoins

Déclinaisons des actions :

● 25

Réalisation d'une étude de faisabilité et test d'offres répondant à des nouveaux besoins

L'action consiste à tester les nouvelles offres qui peuvent être mises en place via un travail d'étude d'opportunité et de faisabilité.

Une telle action a pour vocation de construire, sur la base d'une vision précise des besoins sociaux à couvrir, les types d'activités qui pourraient être mis en place, leurs modalités, les ressources, acteurs et partenariats à prévoir ainsi qu'à déterminer le modèle économique associé (budget prévisionnel et plan de trésorerie par exemple).

Plusieurs secteurs ont déjà été visés dans ce sens comme de potentielles sources d'intérêts :

- Approfondissement de l'offre sportive déjà existante à destination des seniors (maintien d'une APS, bien-être, accompagnement à bien vieillir...),
- Réflexion sur l'opportunité d'une offre sportive à destination des jeunes sur les temps périscolaire et extrascolaire, notamment pendant les vacances,
- Réflexion sur les opportunités d'offre sportive à destination des publics en situation de handicap.

Une attention sera portée à faire avancer les réflexions sur ces nouveaux marchés en lien avec les stratégies de développement de l'emploi et des compétences.

3 Objectif : Accompagnement à un meilleur accès au sport de haut niveau

Constats

La Haute-Performance sportive française s'est historiquement construite sur la base de parcours centralisés, en métropole, impliquant une mobilité des Sportifs de Haut Niveau (SHN) des DROM vers les Pôles France.

De fait, les effectifs sur listes ministérielles comptent principalement des sportifs en accession. En 2024, la Guyane compte ainsi 44 SHN listés, dont 42 Espoirs, 1 Relève et 1 en catégorie Collectifs nationaux.

L'accès vers le haut niveau peut s'appuyer sur des dispositifs arrimés au parcours scolaire ainsi que sur l'Institut de Formation et d'Accès au Sport de Haut niveau (IFAS).

La stratégie de soutien au sport de masse alimente directement les parcours de pré-accession et d'accession au Haut-Niveau en Guyane, ce qui doit permettre de penser conjointement la pratique initiatique et celle de l'excellence et de la performance, du fait de leur complémentarité et imbrication.

Des outils, acteurs et dispositifs pour le parcours d'accès au haut-niveau existent sur le territoire, mais leur capacité d'action, leur maillage et leur gouvernance d'ensemble est interrogée.

Politiques envisagées

Le soutien au haut-niveau s'entend d'abord et avant tout dans une logique de soutien à l'accès au haut-niveau, avec le besoin d'intervenir aussi bien sur un ensemble de conditions de réussite qui structurent la qualité des parcours vers le haut niveau qu'en « jouant » sur l'implication des acteurs du territoire et leurs collaborations ensemble (en logique de filière, dans le temps, ainsi qu'à un même temps de carrière).

La consolidation des parcours entend intervenir sur l'environnement du sportif, qu'il s'agisse des enjeux du double projet, de son staff proche ou des intervenants supports, comme des aspects relatifs aux infrastructures. En un sens, c'est le soutien au *parcours*.

Cet effort vaut dans un écosystème cohérent et agissant : il est nécessaire de mobiliser les acteurs locaux autour du haut-niveau et de son accès, tant en termes de gouvernance qu'en activant les soutiens de toutes les parties prenantes locales, notamment l'initiative privée. Sans oublier, parmi les acteurs concernés, la mobilisation des premiers d'entre eux, les SHN eux-mêmes, qui ont une valeur d'exemplarité et d'attractivité qui peut servir tout à la fois à intéresser à la pratique d'activités physiques et sportives comme plus largement à diffuser une image positive et d'excellence de la Guyane.

Avec l'émergence des Maisons Régionales de la Performance, les outils et moyens pour soutenir les SHN sont déconcentrés et doivent permettre d'envisager un maintien plus tardif des champions sur leur territoire d'origine, voire un maintien durable, notamment pour les disciplines individuelles et moins professionnalisées.

Les modalités requises pour construire ces politiques sont les suivantes :

- L'aménagement et la consolidation du parcours vers le haut niveau,
- La mobilisation des acteurs locaux.

MODALITÉ « Aménagement et consolidation du parcours vers le haut niveau »

Staffs, intervenants supports, infrastructures, maillage des outils et mesures de soutien à l'accès et la pré-accession, sont les principaux constituants qui sont visés par la volonté d'appuyer les capacités du territoire et de ses acteurs à construire des parcours d'excellence sportive et de performance.

Les problématiques relatives à ces différents points sont évidemment très diverses : il peut être question de compétences à soutenir comme d'accessibilité à garantir, de réseaux à tisser ou d'offres à construire. Globalement, il s'agit de structurer une offre utile au parcours de haut-niveau depuis la détection jusqu'aux questions de reconversion.

Actions retenues :

26

Soutien à la montée en compétences des staffs Haut-Niveau

27

Réalisation d'un état des lieux de l'accès du Haut-Niveau aux infrastructures

28

Soutien à la constitution de pôles d'excellences

29

Accompagnement à la structuration et au développement d'une filière « médecine du sport »

Déclinaisons des actions :

● 26

Soutien à la montée en compétences des staffs Haut-Niveau

La sécurisation des parcours professionnels des staffs constitue un point clé de l'action. En la matière, il s'agit notamment de s'appuyer sur un travail en lien avec l'opérateur de compétences. L'importance de la cellule athlète – entraîneur nécessite plus largement de réaliser un travail sur l'accès et la montée en compétences des cadres, ce qui passe par la mise en place de cycles de formation et par relier les cadres techniques entre eux, entre disciplines notamment.

Un travail engagé par la MRP peut en ce sens être mobilisé, notamment avec la perspective de mettre en place des échanges de pratiques à l'échelle de la région Antilles - Guyane, ainsi que de travailler à des logiques de coopération déjà initiées avec les pays limitrophes (via des conventions).

● 27

Réalisation d'un état des lieux de l'accès du Haut-Niveau aux infrastructures

Les infrastructures utilisées par les SHN apparaissent également être utilisées par d'autres usagers, ce qui peut générer des conflits d'usage, voire des empêchements. La situation est cependant loin d'être tout à fait claire et il convient de pouvoir s'appuyer sur des constats plus précis.

Dans ce sens, l'élaboration d'une cartographie des situations problématiques constitue un premier travail utile pour définir les grands points de blocage, pour en envisager le solutionnement. A priori, s'identifie principalement un besoin de mutualisation et de coordination autour des équipements. Mais d'autres situations d'impossibilité d'accès côté haut-niveau sont sans doute à intégrer, qu'elles relèvent d'un souci de disponibilité de créneaux, voire plus prosaïquement d'équilibre territorial (carence en équipements).

L'identification des ajustements possibles dans l'optimisation des modalités de gestion et d'accessibilité des équipements se complète d'un travail de préconisation à l'adresse des travaux conduits autour des équipements (pour remonter les besoins d'équipements et assurer in fine le maillage territorial et la réponse à des équipements manquants et susceptibles d'intéresser le territoire au-delà des stricts enjeux du haut-niveau, en lien avec l'action 1 du PST notamment).

● 28

Soutien à la constitution de pôles d'excellences

L'action s'envisage dans une actualité, avec une nouvelle circulaire du 15 décembre 2023 applicable dès septembre 2024 concernant la mise en place des classes sport – étude qui se substituent aux sections d'excellence.

Pour être efficient à long terme, la réflexion qui s'engage en la matière nécessite de penser l'articulation des classes sport – études avec les SSS (dont le rôle éducatif est renforcé) pour assurer la passerelle Collège – Lycée et, plus globalement, de s'inscrire dans une perspective liée au développement d'antennes territoriales de l'IFAS.

Cette action doit ainsi tendre à structurer, sur tout le territoire, la constitution de pôles d'excellence sportive, créant et soutenant de l'émulation territoriale, en lien avec les ligues et les clubs, les intercommunalités et l'Education nationale, et favorisant un bon maillage en termes de détection. Ces réflexions ont vocation à tenir compte des différences entre disciplines, certaines pouvant compter sur des ligues davantage en capacité d'encadrer / structurer leur action sur tout ou parties du territoire (répartition territoriale des cadres).

Ces démarches ont encore vocation à être initiées en complémentarité avec le travail et les réflexions sur les équipements, en repérant par exemple sur quels secteurs des possibilités existent en lien avec les lieux de pratiques disponibles (une antenne territoriale peut être pensée en lien avec l'existence d'un équipement spécifique, cf. l'exemple du stade synthétique football – rugby de Saint Laurent).

● 29

Accompagnement à la structuration et au développement d'une filière « médecine du sport »

Devenu essentiel au haut-niveau, le volet médico- social apparaît d'autant plus intéressant à travailler via l'entrée de la performance que celle-ci peut structurer une offre plus largement utile à la pratique d'activités sportives dans son ensemble, dans une logique de « médecine du sport ».

Affermir le lien entre la filière médecine et le haut-niveau et élargir la « gamme » d'interventions autour du haut-niveau implique d'abord la prise en compte du maillage territorial, pour identifier les points d'appui et les zones à développer. C'est un défi d'autant plus important que la Guyane, comme d'autres territoires, manque de médecins ou n'en ont pas. Il s'agit donc de chercher et de trouver des adaptations, notamment à des échelles territoriales, avec un appui possible des regroupements professionnels qui s'organisent sur les territoires, notamment lorsque des professionnels médicaux et paramédicaux sont déjà spécialisés dans le sport.

Le lien avec le nouveau CHRU comme avec l'ARS est indispensable pour conduire un travail qui demande dans un premier temps d'évaluer les besoins plus précisément, de communiquer sur ces besoins et enfin de tisser et construire des liens avec le champ médical et paramédical.

Une attention est à avoir pour opérer des liens entre la dimension « haut niveau » de cette action qui amorce une dynamique, et le retentissement qu'elle est susceptible d'avoir sur une dynamique Sport Santé.

MODALITE « Mobilisation des acteurs locaux »

Le travail sur les solutions d'accompagnement appelle un effort de structuration et une vision à construire collectivement et en mobilisant toutes les énergies locales pour en soutenir les moyens et les ressources.

La mobilisation des acteurs locaux s'entend ainsi sous un angle strict de gouvernance, avec l'idée de « piloter » l'accès au haut-niveau, via un espace d'échanges, de partages et de décision. Elle s'entend encore en travaillant à consolider les partenariats avec le monde économique, qui peut être un acteur essentiel aux côtés du mouvement sportif et de la puissance publique pour soutenir le haut-niveau.

Dans cette mobilisation, celle des sportifs de haut-niveau apparaît cruciale, à la fois pour qu'ils soient pleinement acteurs de leur parcours, mais pour qu'ils appuient également, et à leur niveau, les défis du PST, en jouant de leur exemplarité et de leur écho.

Actions retenues :

30

Poursuite de la structuration d'une gouvernance régionale du Haut-Niveau à travers les outils et instances existantes, notamment le COPIL académique

31

Accompagnement à la dynamique de consolidation du partenariat entre le Haut-Niveau et le monde économique

32

Développement d'une team de « SHN ambassadeurs » qui agissent bénévolement sur plusieurs dimensions (promotion de la pratique, valorisation du territoire, mobilisation de partenaires...)

● 30

Poursuite de la structuration d'une gouvernance régionale du Haut-Niveau à travers les outils et instances existantes, notamment le COPIL académique

Le haut-niveau constitue un écosystème qui nécessite de pouvoir s'appuyer sur des espaces de réflexions, d'échanges et de partage. Plus largement, il a besoin de compter des lieux de coordination et de décision partagée.

A ce titre, l'installation d'un Comité de pilotage académique (CPA) constitue une opportunité à accompagner et faire perdurer, pour assurer la transversalité des interventions et appuyer le travail d'identification et de construction des filières de haut niveau.

● 31

Accompagnement à la dynamique de consolidation du partenariat entre le Haut-Niveau et le monde économique

Des démarches partenariales sont engagées pour disposer d'un lien actif et multidimensionnel entre le sport de haut niveau et le monde économique. L'action consiste à favoriser ces démarches en contribuant à la mise en place d'un réseau d'entreprises et d'organisations employeuses (publiques et privées) soutenantes et accueillantes, et cela à divers moments de la vie des SHN (pré bac, post bac, en matière de reconversion...).

L'accompagnement mené doit permettre d'appuyer la mobilisation de dispositifs et mesures existantes (par exemple via la Fondation du Sport français...) qui peuvent contribuer à former un réseau local de mécénat voire une logique d'embauche des SHN. Cela peut conduire également à envisager de nouveaux outils, tels que la mise en place d'une bourse à l'emploi pour les sportifs (facilitant le retour à l'emploi des SHN et invitant les entreprises à avoir un autre regard sur eux).

Une telle démarche s'envisage à destination du secteur privé comme en direction des acteurs publics, qui sont aussi des employeurs et peuvent y trouver des avantages.

Développement d'une team de « SHN ambassadeurs » qui agissent bénévolement sur plusieurs dimensions (promotion de la pratique, valorisation du territoire, mobilisation de partenaires...)

Reflète des valeurs du sport et / ou figures d'excellence guyanaises, les SHN ont un rôle à jouer comme ambassadeurs du sport et de la région. Au sein d'une démarche formalisée sous la forme d'une « team », les SHN auront l'avantage d'y développer un réseau utile à leur parcours, et cela peut accompagner le challenge de faire perdurer la forte dynamique sportive initiée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France au-delà de l'année olympique.

Ce rôle d'ambassadeurs bénévoles s'envisage sur plusieurs entrées, notamment les actions de l'axe cohésion, la mobilisation d'un réseau d'entreprises et avec une résonance fondamentale en matière d'éducation (notamment le lien sport – école). Dans ce sens, des interventions ponctuelles peuvent être envisagées, pour témoigner, intéresser les jeunes à la pratique sportive, incarner des parcours d'exemplarité, etc.

Mettre le sport au service de la cohésion doit être l'un des axes directeurs de la stratégie sportive guyanaise. Par cohésion, on peut entendre à la fois la capacité des différents acteurs à travailler ensemble au service d'un projet commun, mais aussi et surtout la possibilité d'utiliser le sport comme un puissant outil pour répondre à des enjeux sociaux identifiés dans le diagnostic. Le sport en effet produit de la santé, de l'éducation, de la citoyenneté, de la cohésion, etc. s'il est utilisé à bon escient.

De là en découlent trois objectifs :

1. LE SPORT ET LA SANTE

Une offre sport-santé pour répondre aux défis sanitaires guyanais

2. LE SPORT ET L'EDUCATION

Un sport vecteur d'émancipation

3. LE SPORT DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Le levier du sport pour des publics en marge de la pratique sportive

1 Objectif : Le sport et la santé

Constats

Le diagnostic révèle le difficile accès aux soins des populations guyanaises, souffrant entre autres de problèmes d'obésité, de nutrition, de diabètes, de maladies sexuellement transmissibles, etc. Le constat est le même pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes en situation de précarité

Plus globalement, la sédentarité apparaît comme un véritable fléau affectant la santé des populations

De la même manière la question du handicap (accessibilité, accompagnement, etc.) reste trop peu traitée

La capacité des acteurs de la santé, du médico-social et du sport à travailler ensemble est pour le moment relativement faible

Politiques envisagées

C'est d'abord par la transversalité que le déploiement d'une politique sport-santé d'envergure doit voir le jour. Si des initiatives existent déjà, elles restent trop peu coordonnées et pourraient avoir un impact plus important grâce à une concertation des acteurs.

Par ailleurs, la mobilisation des dispositifs et financements existants est un des points clés pour permettre de lancer une dynamique sport-santé en Guyane.

Deux modalités peuvent ainsi permettre le déploiement de ces politiques :

- Les passerelles entre les secteurs du sport, de la santé et du social
- Les parcours urbains et la mobilité active

MODALITÉ « Passerelles Sport-Santé-Social »

Tout l'enjeu réside dans la capacité de la CRdS à créer une vraie concertation entre des secteurs qui ne travaillent pas suffisamment ensemble. Cette concertation devrait ainsi permettre de cibler les actions, de les coordonner mais aussi d'apporter de la connaissance mutuelle sur des initiatives qui restent parfois trop « confidentielles ».

Actions retenues :

33

Développement d'un réseau de Maisons Sport-Santé

34

Mise en place d'un comité de coordination des actions Sport-Santé

Déclinaisons des actions :

● 33

Développement d'un réseau de Maisons Sport-Santé

La labellisation de Maisons Sport-Santé permet de répondre à certains enjeux de santé publique du territoire. Il s'avère pertinent de pouvoir développer ce réseau, soutenu annuellement par des financements publics. Ceci permettrait de s'inscrire dans la dynamique du sport sur ordonnance en cours d'installation.

Sous l'impulsion de la Conférence Régionale du Sport, la promotion du dispositif et sa coordination doivent être mises en place.

Cette action doit être pensée avec un double objectif :

■ Déployer les actions sport-santé du territoire

Pour cela, un comité de coordination intégrant, entre autres, le mouvement sportif (dont paralympique), les représentants des structures médico-sociales et sociales, et l'ARS doit être créé. Il permettra dans un premier temps de réunir les acteurs qui devront, par la suite, déployer des actions conjointes.

■ Faire circuler l'information

Des actions existent déjà sur le territoire mais ne sont pas connues de toutes et tous. L'installation de ce comité de coordination servira aussi d'instance pour partager l'information, la diffuser, favorisant notamment la capacité à déployer les bonnes pratiques comme à créer des passerelles entre les acteurs.

MODALITÉ « Parcours urbains et mobilité active »

La problématique de la sédentarité peut aussi être traitée par une approche « infrastructurelle » visant à aménager les espaces et les bâtiments pour les rendre plus favorables au mouvement corporel. Complémentaire aux actions « de terrain » cette vision a le mérite de sortir du cadre plus strict de la pratique sportive pour s'approcher de celle de l'activité physique.

Action retenue :

35

Mise en œuvre de la ville active

Déclinaisons des actions :

● 35

Mise en œuvre de la ville active

Le déploiement de tels dispositifs doit s'effectuer selon plusieurs étapes :

- Le recensement des équipements favorables à la cohésion sociale, à la rupture de sédentarité, à la mobilité douce. En d'autres termes : quels équipements sportifs (ou pas uniquement i.e pistes cyclables) sont les plus à mêmes de mettre les individus en mouvement, de créer des rencontres, du vivre ensemble, etc ? Le recensement des acteurs en capacité d'animer ces équipements sera aussi un enjeu

- Le repérage des financements dédiés à ce type de projets
- Le croisement de ces informations et la remontée aux collectivités qui pourraient être intéressées mais aussi à la Conférence des Financeurs du sport
- La mise en œuvre d'événements pour promouvoir ces installations, les animer, les faire connaître

L'idée directrice étant que la Conférence Régionale du Sport identifie les opportunités (à la fois au niveau des équipements et des financements), facilite l'accès à l'information et, potentiellement, incite les acteurs intéressés à s'en saisir.

2 Objectif : Le sport et l'éducation

Constats

Bien que dynamiques, les fédérations sportives scolaires ont souffert de la crise sanitaire de la COVID-19, retrouvant tout juste un niveau de participation d'avant crise

L'utilisation de l'école comme moyen pour amener à la pratique sportive n'est toutefois pas suffisamment développée alors qu'il s'agit d'une opportunité réelle

Le développement des savoirs fondamentaux n'est pas suffisant (d'autant plus en considérant le nombre de noyades en Guyane)

Politiques envisagées

L'enjeu réside, là encore, dans la transversalité et entre autres, les liens entre le mouvement sportif et l'Education Nationale.

Au-delà, il apparaît pertinent de replacer l'école (au sens « large ») en tant que lieu clé de développement de la pratique sportive et d'éducation par le sport.

Deux modalités peuvent ainsi être envisagées :

- Les passerelles entre le mouvement sportif et l'école
- Le déploiement des savoirs fondamentaux

MODALITÉ « Passerelles Sport-Ecole »

Il s'agit de trouver une forme de liant entre le sport et l'école. A la fois sur les dispositifs qui sont déployés dans le cadre scolaire mais aussi en amenant l'élève à la prise de licence en dehors du temps scolaire.

Actions retenues :

36

Aménagement du parcours sportif de l'enfant

37

Cartographie des ligues, clubs et établissements scolaires susceptibles d'accueillir une section sportive scolaire et/ou le dispositif « 2h de sport au collège »

Déclinaisons des actions :

● 36

Aménagement du parcours sportif de l'enfant

Afin de créer cet indispensable lien entre sport et école, l'enfant doit être accompagné dans un parcours sportif lui permettant de disposer de toutes les clés pour sa pratique actuelle et future.

Pour cela, et sans être exhaustif, ce parcours sportif pourra se matérialiser par :

- un aménagement possible des rythmes scolaires

Par exemple, les Sections Sportives Scolaires (SSS) « offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité ordinaire ».(education.gouv.fr)

- une incitation à la prise de licence

La prise de licence dans une fédération sportive scolaire (USEP, UGSEL, UNSS) doit être soutenue et favorisée. Elle peut aussi diriger l'élève vers une autre licence, hors fédérations sportives scolaires.

- une incitation des membres de la communauté éducative dans l'encadrement des clubs de proximité

Créer des ponts entre l'Education Nationale et les clubs peut passer par un rapprochement mutuel, et notamment par un engagement du personnel éducatif dans les clubs de proximité.

● 37

Cartographie des ligues, clubs et établissements scolaires susceptibles d'accueillir une section sportive scolaire et/ou le dispositif « 2h de sport au collège »

Afin de favoriser la connaissance et d'avoir un état des lieux précis des liens possibles entre structures du mouvement sportif et établissements scolaires, réaliser une cartographie s'avère crucial. Il s'agit ainsi d'identifier les établissements pouvant accueillir une section sportive scolaire, déployer le label « Génération 2024 », le dispositif des « 2h de sport au collège » ou tout autre nouveau dispositif sportif mis en place par l'Education Nationale.

MODALITÉ « Déploiement des savoirs fondamentaux »

Le retard de la Guyane en termes de développement des savoirs fondamentaux implique d'en faire une modalité à part entière du projet sportif de territoire. Pour ce faire, des actions de soutien favorisant les apprentissages doivent être initiées.

Actions retenues :

38

Développement du Savoir Rouler à Vélo

39

Développement du Savoir Nager

● 38

Développement du Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

Le retard accumulé dans le déploiement du SRAV doit être comblé. Il existe trois principaux leviers qui pourront, entre autres, être activés pour lever les freins à la démocratisation du dispositif :

- la question de l'encadrement doit être résolue par la formation d'instructeurs
- la problématique du stockage des vélos doit faire l'objet d'une attention particulière
- la réparation et l'entretien du matériel sont également des enjeux déterminants afin que le dispositif puisse perdurer.

Dans cette perspective, la mobilisation large des parties prenantes du savoir rouler apparaît nécessaire et utile, en appuyant la création de passerelles au-delà des écoles et des collectivités locales entre les acteurs du cyclisme, du cyclotourisme, de la mobilité ainsi qu'avec des acteurs du réemploi (notamment les ateliers de réparation), chacun ayant à y gagner pour apporter une réponse d'ensemble.

● 39

Développement du Savoir Nager

Si certains dispositifs ont déjà vu le jour et ont pu faire preuve d'une certaine efficacité, il apparaît qu'il existe encore des manquements en la matière.

De ce fait, plusieurs options peuvent être envisagées :

- le soutien de tous les dispositifs associatifs en faveur du Savoir Nager doit être instauré
- le déploiement du dispositif sur l'intégralité du territoire (ici il sera important de disposer de données tangibles sur le déploiement effectif du Savoir Nager)
- la planification de l'apprentissage grâce aux semaines massées : condenser l'apprentissage peut s'avérer pertinent. Cela requiert toutefois une logistique différente et des besoins à anticiper, notamment en termes d'hébergement.

3 Objectif : Le sport dans les territoires prioritaires

Constats

La pratique sportive d'une région est fortement liée aux caractéristiques sociodémographiques de ses habitants, notamment la part des jeunes et des catégories socialement favorisées, à sa topographie et ses caractéristiques naturelles (présence de massif montagneux, de littoral) mais aussi à l'offre disponible et à son histoire

Si la pratique sportive est globalement plus faible dans les DROM qu'en France métropolitaine (11 licences pour 100 habitants en Guyane, contre 23 à l'échelle de la France métropolitaine), de fortes disparités infra-territoriales existent, au détriment des territoires prioritaires notamment, qu'il s'agisse de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou des communes isolées

La pratique fédérale est relativement peu développée dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), c'est d'autant plus vrai pour les femmes

En Guyane, le constat se retrouve pour un certain nombre de communes isolées, où la diversité des pratiques est également plus limitée

Politiques envisagées

Face à ces constats d'inégalités territoriales avec des carences plus prononcées sur certains territoires, l'objectif consiste à mettre en place une action ciblée, avec une intervention aussi transversale que possible et se donnant une double vocation de

- 1) mieux mobiliser le « droit commun », c'est-à-dire les politiques et outils existants;
- 2) de mettre en place des mesures spécifiques pour adapter et / ou renforcer l'offre aux échelles considérées

Deux modalités peuvent ainsi permettre le déploiement de ces politiques :

- Le soutien aux acteurs en zone prioritaire
- Le soutien aux bénéficiaires en zone prioritaire

MODALITÉ « Soutien aux acteurs en zone prioritaire »

Du côté des acteurs, sont plus particulièrement concernés tout à la fois le tissu associatif sportif et les collectivités locales. Le soutien aux territoires prioritaires constituant une action publique en propre, il apparaît nécessaire de travailler à une meilleure articulation entre le champ du sport et les politiques de cohésion territoriale.

Au-delà des moyens qui peuvent être engagés via de telles synergies, ce sont aussi et surtout des méthodologies de travail et l'ouverture de nouveaux axes d'intervention qui peuvent être envisagés.

En outre, les réflexions initiées ici invitent à concevoir, à l'échelle régionale, des priorités d'intervention territorialisées, pour favoriser un bon maillage, travailler à du rééquilibrage ou adapter l'offre ou la manière de la décliner / proposer.

Actions retenues :

40

Répertorier les sources de financement possible pour des interventions du tissu sportif à destination des publics en secteur prioritaire (urbain et rural)

41

Accompagnement du tissu sportif dans l'activation de nouvelles opportunités d'offre

42

Elaboration d'un plan d'assistance aux communes isolées et quartiers prioritaires

● 40

Répertorier les sources de financement possible pour des interventions du tissu sportif à destination des publics en secteur prioritaire (urbain et rural)

Le travail de recension est conduit dans la perspective de créer un environnement propice au développement du sport dans les territoires prioritaires, qu'ils soient des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou des zones plus rurales, notamment des communes isolées. En renforçant les capacités de ressources et d'investissements disponibles sur ces territoires, il s'agit de contribuer à accroître l'accessibilité et la diversité de l'offre sportive, tout en adressant les problématiques sociales spécifiques rencontrées dans ces zones.

Le travail de recension est effectué dans une logique transversale et s'appuie sur une recherche complète, toutes échelles et sur un éventail diversifié de domaines.

- Toutes échelles géographiques, en identifiant des fonds européens, des lignes budgétaires nationales jusqu'à des crédits à des échelles locales ;
- Des sources relatives à des fonds publics comme privés, en visant des ressources qui relèvent tout à la fois des financements mais aussi des compétences humaines (mobilisation de partenariats public privé, de mécénat de compétences, de fondation...);
- Eventail diversifié de domaines, en élargissant la recherche bien au-delà du cercle du sport, dans la lignée des dynamiques à l'œuvre où les acteurs sportifs ont un rôle à jouer tout aussi bien en matière d'éducation, d'emploi – insertion professionnelle, de santé que d'aménagement du territoire, de lien social etc. S'il s'agit d'élargir au-delà du sport, celui-ci constitue cependant un domaine au sein duquel la diversité d'opportunités de financements mérite d'être bien établie.

Ce travail de recension gagne à s'appuyer sur des bonnes pratiques existantes, en mettant en avant des exemples intéressants qui pourraient être déployés à plus grande échelle (avec des clubs ou associations guyanaises qui ont déjà obtenu des financements Erasmus par exemple).

● 41

Accompagnement du tissu sportif dans l'activation de nouvelles opportunités d'offre

Un certain nombre d'actions du PST (notamment relatives à l'encadrement pour tous et aux clubs pour tous) trouvent ici un fort écho, et ont un intérêt tout particulier à être interrogées et pensées par le prisme des territoires prioritaires.

De fait, ces territoires sont concernés par des besoins sociaux plus particulièrement prépondérants auxquels les acteurs sportifs qui y sont ancrés peuvent apporter des réponses. En ce sens, leurs activités peuvent être orientées sur des thématiques telles que : le para-sport, l'offre de sport loisirs ou de sports éducatifs pendant les vacances, en péri-extrascolaire, en lien avec les politiques de réussite éducative, la politique de la ville...

Il est notable que les territoires prioritaires, en particulier dans la politique de la ville, s'appuient sur des réseaux territoriaux animés. Les acteurs sportifs peuvent y trouver des espaces d'inspiration et d'appuis pour monter en compétences et identifier des opportunités. A leur échelle, la mise en place de temps de partage de pratique, de valorisation d'expérience, de mise en réseau avec les acteurs éducatifs, sociaux et de la politique de la ville permet non seulement de favoriser leur accès à des opportunités nouvelles mais constitue en soi un premier niveau de qualification.

● 42

Elaboration d'un plan d'assistance aux communes isolées et quartiers prioritaires

Le déploiement d'une stratégie d'aide au montage de dossiers s'effectue notamment en lien avec l'action 14 du PST (« élaboration d'un plan de soutien au montage de dossiers »). En l'espèce, d'autres liens sont à envisager, par exemple avec l'action 41, c'est-à-dire en prenant appui sur les réseaux de la politique de la ville.

MODALITÉ « Soutien aux bénéficiaires en zone prioritaire »

Du côté des bénéficiaires ou usagers, le soutien s'entend plus particulièrement en jouant sur les conditions d'accessibilité et les freins au non-recours, que ceux-ci soient d'ordre financiers ou relatifs à des questions de mobilité.

En droite ligne avec les principes généraux posés à l'échelle de cet objectif du « sport dans les territoires prioritaires », il s'agit tout à la fois de s'appuyer sur le droit commun et de l'adapter plus spécifiquement à la situation rencontrée pour les publics des zones concernées.

Actions retenues :

43

Déploiement du Pass'Sport

44

Réflexion sur la gratuité des transports pour les détenteurs d'une licence sportive

● 43

Déploiement du Pass'Sport

La mise en œuvre du dispositif Pass'Sport peut faire l'objet d'un état des lieux bilantiel, avec une dimension analytique qui permette de nourrir des pistes d'évolution et des perspectives aménagées en termes de déploiement. Notamment, ces travaux peuvent donner à voir comment démocratiser le dispositif, en incitant davantage à sa mobilisation. Identifier les facteurs de non-recours et les qualifier (par exemple, la fracture numérique), envisager les barrières et contraintes à lever pour favoriser l'accessibilité au dispositif entre dans le travail à conduire.

Assurément, un tel travail trouve une plus grande résonance en étant conduit en lien étroit avec les acteurs et les réseaux des territoires prioritaires, qu'il s'agisse des réseaux de la politique de la ville ou encore en lien avec un certain nombre de territoires isolés.

● 44

Réflexion sur la gratuité des transports pour les détenteurs d'une licence sportive

L'action cherche à faciliter l'accès aux infrastructures sportives et aux événements sportifs : il s'agit d'encourager une pratique sportive plus régulière et diversifiée, tout en contribuant à réduire les obstacles économiques qui peuvent dissuader certaines populations de s'engager dans des activités physiques ou associatives.

La constitution d'un groupe de travail est de nature à explorer plus avant la faisabilité et les avantages potentiels d'offrir la gratuité des transports en commun aux détenteurs d'une licence sportive dans les territoires prioritaires. L'hypothèse est qu'offrir la gratuité des transports aux détenteurs de licences sportives encourage non seulement la participation à des activités sportives mais favorise également plus largement la mobilité sociale.

Ce groupe prend soin d'associer les acteurs concernés par la mobilité et les transports en commun sur les territoires. La mobilisation des autorités organisatrices des transports (AOT) est sans doute à réaliser après avoir déterminé une argumentation et des éléments de faisabilité davantage maturés, notamment en lien avec les collectivités territoriales du territoire (CTG, principaux EPCI, principales communes).

Des modalités sont à investiguer et définir dans le cadre de la démarche, telles que la mise en place de conventions avec les mairies pour faciliter le transport aux détenteurs de licence.

Des équipements pour tous
Des lieux de pratique pour répondre aux besoins du territoire

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Schéma territorial et priorités	<p>1. Elaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs à créer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de 3 niveaux * niveau de base (communes, bailleurs sociaux) * niveau intermédiaires (impliquer les EPCI) * niveau régional - A chaque niveau, détermination des priorités - Priorité absolue : les dotations aux infrastructures de proximité <p>2. Elaboration d'un plan de réhabilitation des équipements sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des équipements vétustes - Détermination des priorités <p>3. Elaboration d'un plan d'assistance aux petites communes (-10 000habs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement un appel d'offre porté par la CRS : sélection d'un bureau d'études pour mutualisation de l'accompagnement - Création d'un guide pour les bureaux d'études : définition des critères à retenir pour refléter les spécificités guyanaises : <ul style="list-style-type: none"> * critères sportifs (validation du mouvement sportif des besoins et des normes fédérales) * critères territoriaux (climat, intempéries, surcoût, usure, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des schémas : Oui/non - Niveau de rééquilibrage territorial - Montants attribués aux équipements - Réalisation du guide : Oui/non - Taux de satisfaction des petites communes accompagnées
Fonctionnement et concertation	<p>4. Elaboration d'une stratégie de management des équipements sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une formation à la gestion des équipements sportifs (lien au CNFPT) - Création d'une formation à l'entretien des équipements sportifs (lien au CNFPT) <p>5. Elaboration d'un cahier des charges destiné aux entreprises prestataires pour respecter les spécificités guyanaises et les normes du mouvement sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur des temps de sensibilisation – formation à destination des Bureaux d'études et entreprises de BTP qui sont amenés à intervenir en Guyane <p>6. Elaboration d'un plan de financement des équipements sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une grille de traitement partagée des dossiers de financement - Coordination des calendriers des institutions sur les enveloppes (DETR, CTG, DGCOPOP notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires aux formations équipements - Réalisation du cahier des charges : Oui/non - Diffusion et qualité du cahier des charges - Taux de satisfaction des instructeurs vis-à-vis du nouvel outil d'instruction



**De l'encadrement pour tous
Des compétences au rendez-vous des enjeux de développement du sport guyanais**

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Schéma territorial	<p>7. Mise en place d'une démarche d'observatoire emploi - formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude sur les besoins d'emploi sportif - Accompagnement d'un changement culturel pour équiper les clubs de modèle économique (diversification des sources de financement, juste maximisation des recettes liées aux adhésions...) - Conduite d'une analyse des besoins sur des secteurs à explorer et / ou développer, notamment en lien avec le Comité tourisme 	
	<p>8. Définition d'un catalogue de formations et accompagnement au développement des formations STAPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et proposition des modalités facilitant l'accès aux formations (inscription dans les critères d'octoi des subventions, vigilance aux zones de connexion internet, mutualisation régionale, territorialisation en proximité...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du schéma : Oui/non - Réalisation de l'état des lieux : Oui/non - Proportion des communes impliquées dans le sport - Nombre de bénéficiaires des formations identifiées
	<p>9. Conduire un état des lieux sur le positionnement des communes en matière sportive</p> <p>Tenir compte des compétences humaines, des politiques menées, des axes de développement, des modalités d'accompagnement et de soutien au tissu associatif sportif</p>	
Politique d'emploi	<p>10. Facilitation de la mise à disposition et de l'activation des outils, aides et mesures de soutien à l'emploi sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'apprentissage (OPCO) - Articulation avec le dispositif DLA et les solutions des OPCOs 	
	<p>11. Promotion des fonctions de développeur dans les postes d'encadrant sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires du secteur du sport au dispositif DLA - Taux de couverture du territoire en BPJEPS APT - Nombre d'encadrants sportifs intégrant des missions de développeur
	<p>12. Définition d'un plan de maillage BP JEPS APT pour accompagner le développement de la pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension à une plus grande variété de disciplines - Ouverture à de nouvelles offres (durant les vacances, sociosport...) 	

Des clubs pour tous
Des acteurs au service du bien commun

Annexes-ACCESSIBILITE

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Participation des acteurs et aide au montage de projets	<p>13. Réalisation d'un état des lieux de la situation sportive associative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des associations en difficulté sur le montage de projets - Sollicitation des acteurs du territoire (CAF, maison des associations, réseau des maisons de quartier) <p>14. Elaboration d'un plan de soutien au montage de dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un catalogue des aides et subventions disponibles (champ sportif et non sportif) - Développement d'un réseau de techniciens mobiles (fonction d'accompagnement et d'appui aux associations et à leur développement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'état des lieux : Oui/non - Nombre d'associations "en difficulté" - Diffusion et qualité d'usage du catalogue des aides et subventions disponibles - Nombre d'associations accompagnées par les techniciens
Soutien au bénévolat / volontariat	<p>15. Création d'une cérémonie de valorisation du bénévolat</p> <p>16. Reformulation de la place des services civiques dans l'appui aux clubs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la cérémonie : Oui/non - Nombre de participants à la cérémonie - Nombre de services civiques en association sportive

Accueil d'événements Des événements structurés pour un rayonnement territorial

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Etablissement du calendrier d'accueil des événements	<p>17. Elaboration d'une planification des événements sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un calendrier d'accueil des événements - Coordination de l'action des Ligues - Travailler la communication visuelle des événements (message d'intérêt général et régie publicitaire) <p>18. Définition des critères d'accueil des événements via un cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des ressources du territoire, de son potentiel - Prise en compte de la portée socio-éducatives des événements - Prise en compte de l'impact économique des événements sportifs (enjeu d'objectivation des impacts des événements et manifestations sportives) - Prise en compte de l'intégration des Sportifs de Haut Niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du calendrier annuel : Oui/non - Niveau de cohérence du calendrier événementiel - Réalisation du cahier des charges : Oui/non - Nombre d'événements organisés en accord avec le cahier des charges - Mesure d'impact des événements - Réalisation d'un événement annuel (AMI) : Oui/non
	<p>19. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel pour l'organisation d'un événement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une thématique dédiée - Sacralisation d'une date dans le calendrier 	
Modalités d'accueil	<p>20. Habilitation à l'accueil de compétitions régionales ou nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation du mouvement sportif sur tout nouveau projet d'infrastructure <p>21. Création d'une structure de centralisation des demandes de sponsoring</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fédérations sollicitées pour un projet d'infrastructure - Nombre de sponsors mobilisés <p>Création d'une structure de centralisation : Oui/non</p>

**Nouveaux marchés sportifs
De nouvelles offres sportives à construire**

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
<p>Sport nature et tourisme sportif</p>	<p>22. Travail sur l'implantation d'une station sport nature en Guyane</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association du Comité du Tourisme Guyanais - Détermination d'un modèle économique adapté (accueil touristique, éducation populaire avec hébergements) <p>23. Valorisation des sentiers existants en Guyane</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du PDESI - Recensement et valorisation intégral des sentiers - Création d'un Comité Régional dédié (FFCO ou FFRandomnée par exemple) <p>24. Création d'innovations touristico-sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des pratiques telles que la voile, la randonnée, le trail, etc. - Organisation d'un salon des sports et loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du PDESI : Oui/non - Réalisation de l'étude de faisabilité "station sport nature" : Oui/non - Nombre de sentiers recensés et valorisés - Mise en place d'initiatives de valorisation du sport/nature et du sport loisirs : Oui/non
<p>Satisfaction de nouveaux besoins</p>	<p>25. Réalisation d'une étude de faisabilité et test d'offres répondant à des nouveaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement de l'offre sportive déjà existante à destination des séniors (maintien d'une APS, bien-être, accompagnement à bien vieillir...) - Réflexion sur l'opportunité d'une offre sportive à destination des jeunes sur les temps périscolaire et extrascolaire, notamment pendant les vacances - Réflexion sur les opportunités d'offre sportive à destination des publics en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude de faisabilité : Oui/non - Mise en place d'une nouvelle offre : Oui/non - Nombre de bénéficiaires sur ces nouvelles offres

Accompagnement à un meilleur accès au sport de haut niveau La nécessité du renforcement du poids du haut niveau

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
<p>Aménagement et consolidation du parcours vers le haut niveau</p>	<p>26. Soutien à la montée en compétences des staffs Haut-Niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des parcours professionnels en lien avec les OPCOs - Mise en place d'échanges de pratiques à l'échelle de la région Antilles - Guyane et de logiques de coopération avec les pays limitrophes <p>27. Réalisation d'un état des lieux de l'accès du Haut-Niveau aux infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une cartographie des situations problématiques - Identification d'ajustements possibles dans l'optimisation des modalités de gestion et d'accessibilité des équipements <p>28. Soutien à la constitution de pôles d'excellences (déploiement de l'IFAS, passerelle Collège Lycée autour des SSS, accompagnement de la mise en place des classes sport étude)</p> <p>29. Accompagnement à la structuration et au développement d'une filière "médecine du sport"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du maillage territorial - Elargissement de la gamme d'intervenants médicaux et paramédicaux supports de la performance autour du Haut-Niveau (en lien avec le nouveau CHRU) 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des parcours vers le haut niveau - Nombre de SHN listés - Qualité du maillage en pôles d'excellence - Satisfaction des SHN sur l'accessibilité aux infrastructures - Nombre et variétés d'intervenants médicaux et para médicaux et qualité de la couverture territoriale
<p>Mobilisation des acteurs locaux</p>	<p>30. Poursuite de la structuration d'une gouvernance régionale du Haut-Niveau à travers les outils et instances existantes, notamment le COPIL académique</p> <p>31. Accompagnement à la dynamique de consolidation du partenariat entre le Haut-Niveau et le monde économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mise en place d'un réseau d'entreprises et d'organisations employeurs (publiques et privées) soutenantes et accueillantes - Appui à la mobilisation de dispositifs et mesures existantes (Me Sport, Fondation du Sport français...) qui peuvent contribuer à former un réseau local de mécénat <p>32. Développement d'une team "SHN ambassadeurs" qui agissent bénévolement sur plusieurs dimensions (promotion de la pratique, valorisation du territoire, mobilisation de partenaires...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la dimension éducative avec des interventions en lien avec le sport à l'école et le sport scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de SHN ambassadeurs - Nombre de réunions du COPIL académique - Nombre de participants au COPIL académique - Nombre d'entreprises mobilisées dans le réseau SHN

Le sport et la santé
Une offre sport – santé pour répondre aux défis sanitaires guyanais

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Passerelles Sport-Santé-Social	33. Développement d'un réseau de maisons sport-santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de maisons sport-santé - Mise en place du comité de coordination : Oui/non
	34. Mise en place d'un comité de coordination des actions Sport-Santé - Création d'un comité de coordination entre le mouvement sportif (dont paralympique), les représentants des structures médico-sociales, l'ARS, etc. - Cartographie des actions existantes dans le domaine	
Parcours urbains et mobilité active	35. Mise en oeuvre de la ville active - Recensement des équipements favorables à la convivialité, à la cohésion sociale, à la rupture de sédentarité et à la mobilité douce - Repérage des financements dédiés - Communication aux collectivités (dont EPCI) et à la Conférence des financeurs - Mise en oeuvre d'événementiel pour promouvoir les équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements favorables à la mobilité, la cohésion, la convivialité - Montant des financements captés - Nombre de collectivités intéressées

Le sport et l'éducation
Un sport vecteur d'émancipation

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
<p>Passerelles Sport-Ecole</p>	<p>36. Aménagement du parcours sportif de l'enfant - Incitation à la prise de licence (USEP, UGSEL, UNSS) - Incitation des membres de la communauté éducative dans l'encadrement des clubs de proximité - Aménagement des rythmes scolaires</p> <p>37. Cartographie des ligues, clubs et établissements susceptibles d'accueillir une section sportive scolaire et/ou le dispositif "2h de sport au collège"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de licenciés sport scolaire et évolution - Nombre d'établissements favorisant l'aménagement des rythmes scolaires - Nombre d'établissements mettant en place des dispositifs spécifiques d'incitation à la pratique
<p>Déploiement des savoirs fondamentaux</p>	<p>38. Développement du Savoir Rouler A Vélo - Formation des instructeurs - Stockage des vélos - Réparation du matériel</p> <p>39. Développement du Savoir Nager - Soutien de tous les dispositifs associatifs en faveur du savoir nager - Déploiement du dispositif sur l'intercommunalité du territoire - Planification de l'apprentissage grâce aux semaines massées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires SRAV et Savoir Nager et évolution - Nombre d'intervenants dans les savoirs fondamentaux et évolution - Couverture territoriale du développement des savoirs fondamentaux - Nombre d'instructeurs formés et/ou disponibles

Le sport dans les territoires prioritaires Le levier du sport pour des publics en marge de la pratique sportive

MODALITES	ACTIONS (et sous-actions)	PRINCIPAUX INDICATEURS POSSIBLES DE SUIVI ET D'EVALUATION
Soutien aux acteurs en zone prioritaire	40. Répertoire des sources de financement possible pour des interventions du tissu sportif à destination des publics en secteur prioritaire (urbain et rural)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations sportives attributaires de subventions de la politique de la ville - Nombre d'associations porteuses de projet - Nombre de licenciés en QPV et évolution - Nombre de disciplines disponibles en QPV et évolution - Nombre de communes mobilisant de l'aide au montage de dossiers
	41. Accompagnement du tissu sportif dans l'activation de nouvelles opportunités d'offre - Orientation sur des thématiques telles que : para-sport, pendant les vacances, en péri-extrascolaire, en lien avec les politiques de réussite éducative, la politique de la ville... (en articulation avec le travail de satisfaction à de nouveaux besoins, sous l'entrée du développement économique) - Mise en place via des temps de partage de pratique, de valorisation d'expérience, de mise en réseau avec les acteurs éducatifs, sociaux et de la politique de la ville	
Soutien aux bénéficiaires en zone prioritaire	42. Elaboration d'un plan d'assistance aux communes isolées et quartiers prioritaires - Déploiement d'une stratégie d'aide au montage de dossiers (en lien avec l'action 14)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires du Pass Sport et évolution - Couverture territoriale des bénéficiaires du Pass Sport - Création du groupe de travail : Oui/non - Nombre de conventions mairies / AOT
	43. Déploiement du Pass Sport - Réalisation d'un état des lieux sur la mise en oeuvre du dispositif - Incitation à la démocratisation du dispositif (en lien avec l'action 14)	
	44. Réflexion sur la gratuité des transports pour les détenteurs d'une licence sportive - Création d'un groupe de travail - Mise en place de conventions avec les mairies pour faciliter le transport aux détenteurs de licence	